

USIC news

N°
02/12

Juin 2012

Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils
Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmen
Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria
Swiss Association of Consulting Engineers
Member of FIDIC and EFCA

Adjudication de prestations de services de nature intellectuelle

Interview avec Gustave E. Marchand,
directeur de l'OFCL et président de la KBOB

www.usic.ch

USIC

Sommaire

Editorial	<i>Nouvelle identité visuelle – Nouvel avis de spécialistes</i>	01
Interview	<i>Adjudication de prestations de services de nature intellectuelle</i>	02
Politique	<i>Taxe sur la valeur ajoutée: la bureaucratie gagne</i>	06
	<i>L'initiative annoncée sur la protection des eaux menace la réorientation de la politique énergétique</i>	07
	<i>Monopoly énergétique sans règle du jeu</i>	08
	<i>Renforcement de la loi sur les cartels</i>	09
	<i>L'aménagement du territoire est nécessaire, aussi dans l'optique de la construction</i>	10
	<i>Nouvel accord sur les marchés publics</i>	12
	<i>Finances publiques – Alerte maintenue pour les assurances sociales</i>	13
	<i>Loi sur la prévention – Inutile, mais à l'ordre du jour</i>	13
Droit	<i>Accords de cartels dans la construction</i>	14
Droit du travail	<i>Licenciements abusifs</i>	16
Entreprise	<i>Télétravail: plus d'efficacité grâce aux formes modernes de travail</i>	18
Construction	<i>Prix de la meilleure pratique 2012 (Best Practice Award)</i>	20
	<i>10^e anniversaire de www.simap.ch</i>	23
	<i>Le Golden Gate Bridge fête ses 75 ans</i>	23
	<i>Améliorer l'efficacité de l'infrastructure suisse</i>	24
Environnement/Energie	<i>La transition énergétique</i>	26
	<i>Premier paquet de mesures pour la stratégie énergétique 2050</i>	28
	<i>Politique énergétique: vol à l'aveuglette</i>	30
	<i>Le succès du Programme Bâtiments nécessite des adaptations</i>	31
Education	<i>Nouvelles de la Fondation bilding</i>	32
	<i>Les jeunes professionnels de l'usic visitent le dépôt de trams «Papillon»</i>	33
Interne	<i>Fête de centenaire de l'usic</i>	34
	<i>Rendre visible l'art de l'ingénieur</i>	40
	<i>Changement de génération chez Hans Abicht AG</i>	40

Impressum

Rédaction et secrétariat

Effingerstrasse 1, case postale 6916, 3001, Berne | Téléphone: 031 970 08 88 | Fax: 031 970 08 82
www.usic.ch | Courriel: usic@usic.ch

Concept et graphisme: id-k Kommunikationsdesign, Berne | Impression: Rub Media AG, Wabern
Photo de couverture: Jakub Jirsák/Dreamstime.com

Nouvelle identité visuelle – Nouvel avis de spécialistes

Voici publiée en cette année de centenaire 2012 la deuxième édition d'USIC NEWS, dont vous aurez sans doute déjà remarqué la nouvelle présentation. Le groupe de travail Relations publiques a saisi l'occasion de cet anniversaire pour donner à notre revue un nouveau visage. Répondant à l'idée du GT RP, le bureau de graphistes bernois «id-k Kommunikationsdesign» a conçu une identité visuelle inédite qui, nous l'espérons, vous plaira!

Le numéro 01/12 d'USIC NEWS était intégralement consacré aux 100 ans de l'USIC, s'attachant à dévoiler au travers de nombreuses illustrations photographiques l'histoire centenaire des ingénieurs au sein de l'association. Nous espérons que l'impact de cette édition spéciale s'étendra au-delà de l'actualité quotidienne et contribuera à véhiculer une image fascinante de la profession d'ingénieur. La présente édition renoue avec le concept éprouvé du contenu thématique et développe divers sujets susceptibles d'intéresser les bureaux d'ingénieurs. Certes, les activités de centenaire demeurent l'axe principal de ce cahier, qui retrace en textes et en images la fête du 11 mai 2012 à Berne. Vous trouverez d'ailleurs des échos supplémentaires de l'événement sur notre site Internet www.usic.ch/100 (avec toutes les informations relatives à l'exposition de centenaire à Lausanne, Zurich et Bâle).

Nous sommes en outre très honorés de l'entretien que Gustave E. Marchand, directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et président de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), a bien voulu nous accorder pour les pages de ce numéro. En matière d'adjudication de prestations de planification en Suisse, le rôle de la KBOB revêt une importance capitale, dans la mesure où cet organe fixe des standards pour les appels d'offres de prestations de planification ainsi que pour l'établissement des conditions contractuelles entre planificateurs et maîtres d'ouvrage. L'USIC soutient la KBOB dans sa volonté d'établir des prescriptions et recommandations équilibrées et harmonisées, fondées sur le professionnalisme. Il convient à ce propos de souligner une fois encore l'excellente collaboration avec la KBOB dans le cadre de la rédaction d'un guide pour les procédures d'adjudication avec dialogue (voir la publication n° 8 de l'USIC: «Nouveaux développements dans le domaine des procédures d'adjudication»). Ce guide a été, dans l'intervalle, également publié en tant que document KBOB et peut être téléchargé, en allemand uniquement, sur la page correspondante du site de l'OFCL (www.bbl.admin.ch/kbob – Publications – Prestations d'architectes et d'ingénieurs).

Au début de l'année, les deux nouveaux groupes techniques de l'USIC ont entamé leurs travaux. Le groupe Energie & Environnement a rédigé un premier document de prise de position sur le thème du tournant énergétique (texte consultable sur le site Internet de l'USIC, sous www.usic.ch – Nos services – Services de l'USIC – Documents de prises de position). Les experts en sont convaincus: l'abandon de l'énergie nucléaire, voulu au niveau politique, est techniquement possible et réalisable. La démarche nécessite toutefois des efforts particuliers de la part des milieux politiques, des branches concernées (principalement les producteurs de courant électrique), des propriétaires fonciers et propriétaires d'immeubles, ainsi que de la collectivité tout entière. Les ingénieurs des bureaux usic sont prêts à contribuer à la maîtrise de ces défis. En ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique cependant, l'USIC voit aussi certains risques. Il règne en effet à l'heure actuelle une trop grande insécurité au niveau du droit et des investissements notamment. En même temps, le danger est grand de voir les deniers publics investis sans but suffisamment précis. Aux fins de réduire ces risques, il est indispensable de poser, de manière aussi rapide et coordonnée que possible, les bases de succès de la nouvelle stratégie énergétique – et cela à trois égards: Il s'agit en premier lieu de créer des instruments de planification valables et fiables, qui garantissent une sécurité globale de la planification. Non moins importantes sont, d'une part, une amélioration fondamentale des conditions générales pour un approvisionnement durable de l'énergie et, d'autre part, une meilleure efficacité énergétique – ce qui implique d'établir la clarté dans la gestion des nombreux conflits d'objectifs en présence. Enfin il importe de renforcer la planification stratégique dans tous les secteurs de la mise en œuvre. Les ingénieurs jouent un rôle central dans la conception du tournant énergétique. Ils sont conscients de cet enjeu et disposés à engager leurs connaissances de spécialistes indépendants, leur savoir-faire et leurs compétences d'organisation et de coordination. Les ingénieurs ne sauraient cependant être considérés comme de simples exécutants. Ils doivent au contraire être intégrés activement dans la discussion politique et la planification stratégique.

Les ingénieurs peuvent se réjouir de l'abondance de travail passionnant qui les attend ces prochaines années encore. Parallèlement, ils sont appelés à participer au débat et à fournir leur contribution à la recherche de bonnes solutions.

Mario Marti, docteur en droit, secrétaire général de l'USIC

**«Il n’y a
guère de raisons
de craindre
prochainement un
effondrement de
la demande
publique.»**

Interview avec

► *le Dr Gustave E. Marchand, directeur
de l’OFCL et président de la KBOB*

Adjudication de prestations de services de nature intellectuelle

De nombreux bureaux d'études sont insatisfaits de la politique de prix et d'honoraires des maîtres d'ouvrage publics. Comment pourra-t-il y avoir encore du travail à l'avenir alors que le moindre petit marché déclenche aujourd'hui une guerre des prix?

Les maîtres d'ouvrage publics s'efforcent d'avoir sur d'assez longues périodes des budgets d'investissement constants à croisants afin de compenser, au moins partiellement, les variations conjoncturelles telles qu'on en connaît dans le secteur privé. Il n'y a donc guère de raisons de craindre prochainement un effondrement de la demande publique. Tant que les pouvoirs publics auront besoin de prestations constructives, les concepteurs auront eux aussi des carnets de commandes bien garnis, parfois même plusieurs années à l'avance.

Les marchés de planification doivent-ils faire exception aux lois de l'économie libre de marché ? Comment évaluez-vous l'influence des recommandations d'honoraires de la KBOB sur l'adjudication de gré à gré?

Pour les maîtres d'ouvrage, les honoraires des concepteurs sont une partie des coûts d'investissement. De ce point de vue, il ne serait ni judicieux ni justifié de soustraire cette masse de coûts à la concurrence économique.

La KBOB est toutefois convaincue qu'il faut aussi, pour les petits mandats, certaines conditions-cadres qui permettent aux parties contractantes de procéder efficacement lors de l'adjudication des marchés. Dans une procédure de gré à gré, les taux d'honoraires remplissent cette fonction, même si de nombreux acteurs considèrent à tort que ceux-ci devraient servir aussi de référence au calcul des honoraires dans des conditions concurrentielles. Les procédures de gré à gré se caractérisent par un montant d'honoraires minime et par le fait que les prestations de planification à fournir doivent être réalisées rapidement et simplement. Par ailleurs, le calcul du prix n'a pas de sens ici puisque la prestation est rémunérée au nombre d'heures effectuées.

Concernant la trop grande concurrence dont on se plaint: y a-t-il trop de bureaux de planification en Suisse?

Lorsque nous parlons de bureaux de planification, nous devons considérer qu'il n'y a pas en Suisse un secteur de planification, mais toute une multitude de disciplines très diverses de planification avec leurs comportements propres sur le marché. L'architecture ne peut certainement pas être comparée dans tous ses aspects avec la branche de l'ingénierie ni cette dernière avec celle des ingénieurs en technique du bâtiment, etc.

Les procédures de gré à gré se caractérisent par un montant d'honoraires minime et par le fait que les prestations de planification à fournir doivent être réalisées rapidement et simplement.

Tandis que le marché du travail semble équilibré pour les architectes, il est bien connu qu'il existe depuis plusieurs années un manque crucial d'ingénieurs qualifiés dans le génie civil. Il est en outre très vraisemblable que les investissements des maîtres d'ouvrage publics dans les infrastructures ne vont pas diminuer au cours des prochaines années, si bien que les craintes des ingénieurs civils de connaître une suroffre dans leur branche sont injustifiées.

Qu'il s'agisse de concours ou de marchés de gré à gré, les bureaux d'ingénierie ont depuis de nombreuses années l'impression que les prestations intellectuelles des ingénieurs sont insuffisamment rémunérées. Cette critique vous paraît-elle légitime?

En dépit du manque de capacités, le prix des prestations de génie civil n'augmente guère. Du point de vue de l'économie de marché, cette situation est incompréhensible.

→

Que pensez-vous du reproche des concepteurs selon lesquels une guerre des prix ne convient pas à une prestation aussi complexe que celle de l'ingénieur civil et ne mène pas au but recherché?

Les maîtres d'ouvrage publics connaissent la valeur des prestations fournies par les concepteurs. La formation des prix dans ce secteur leur cause aussi du souci car elle ne s'explique en rien par la situation économique. Nombreux sont les maîtres d'ouvrage publics à avoir reconnu qu'il ne faut accorder qu'un rôle secondaire au critère du prix des prestations de planification si l'on veut que tout ce qui a été exigé soit aussi réalisé.

Mais ne reste-t-il pas de fait, en pratique, que les décisions sont dictées en définitive par le prix?

La limite inférieure de pondération du prix pour les prestations intellectuelles a été fixée par les tribunaux. Divers maîtres d'ouvrage publics appliquent cette limite de 20 pour cent à l'adjudication de prestations de planification et confèrent aux critères qualitatifs un poids proportionnellement plus élevé dans l'évaluation des offres.

Trouvez-vous abusif que les bureaux d'ingénieurs demandent que les autorités de construction révisent leur politique d'honoraires afin de garantir la qualité des offres d'ingénierie civile?

Ces dernières années, les maîtres d'ouvrage publics ont assumé leur responsabilité et créé des instruments propres à écarter autant que possible de la branche la concurrence axée uniquement sur le prix. Il appartient maintenant à la branche d'assumer elle aussi sa responsabilité en offrant ses prestations à des prix qui couvrent le coût de celles-ci de sorte à pouvoir tenir pleinement ses engagements contractuels, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Quality Based Selection QBS est un sujet essentiel pour l'usuc. Cette méthode de sélection n'a pourtant pas la partie facile. Que pensez-vous de la proposition de l'usuc de réviser et d'améliorer le droit des marchés publics vers une Quality Based Selection QBS et d'autres formes nouvelles d'adjudication des prestations intellectuelles?

La KBOB est d'avis que le prix ne devrait jouer qu'un rôle secondaire dans les prestations de services constructives, mais il ne faut pas non plus l'ignorer totalement. L'obligation faite par la jurisprudence de déterminer l'offre la plus avantageuse économiquement en tenant compte du prix à hauteur d'au moins 20 pour cent semble raisonnable. Cela permet de faire jouer aussi la concurrence sur les honoraires de manière appropriée, et de garantir ainsi l'utilisation économe des deniers publics lors de cette phase également. Compte tenu de cela, la simple QBS est une solution à rejeter.

Que pensez-vous de la méthode à deux enveloppes, régulièrement réclamée par les ingénieurs?

La «méthode à deux enveloppes» permet une évaluation des offres en deux étapes totalement séparées l'une de l'autre. Dans un premier temps, on évalue les critères qualitatifs et ce n'est que dans la deuxième phase que le prix de chacune des offres est pris en compte. Grâce à l'évaluation échelonnée dans le temps, cette méthode vise à empêcher que la connaissance du prix n'influence l'évaluation des critères non monétaires. Ce mode d'évaluation est utilisé depuis longtemps dans certaines adjudications. A notre avis, les soumissionnaires accordent une importance exagérée à cette méthode. Les processus d'évaluation et d'adjudication mis en place aujourd'hui par les pouvoirs adjudicateurs garantissent de toute façon une évaluation de chaque critère indépendante des autres.

L'usuc considère aussi que la démarche commune des pouvoirs adjudicateurs et des soumissionnaires pour définir l'objet à acquérir est une bonne solution tournée vers l'avenir. Partagez-vous ce point de vue?

Le dialogue est un instrument très prometteur, mais encore relativement jeune dans le droit des marchés publics, aussi n'a-t-il pas encore été beaucoup utilisé. Les premiers projets sont en cours et l'OFCL est en train de réunir les premières expériences, notamment dans le domaine de la logistique. Dans l'adjudication des prestations de planification, la procédure avec dialogue n'a pratiquement pas été utilisée jusqu'ici, si bien qu'il n'est pas encore possible d'émettre une opinion fondée sur cet instrument.

Comment jugez-vous le guide des marchés publics avec dialogue compétitif, élaboré conjointement par la KBOB et l'usic?

Ce guide doit aider les pouvoirs adjudicateurs à mettre en œuvre avec succès ce processus d'acquisition. Les auteurs du guide sont convaincus que la procédure avec dialogue compétitif pour l'acquisition de prestations de services complexes permettra de parvenir à des solutions qui ne seraient guère envisageables avec une procédure d'adjudication «normale». On pense ce faisant aussi bien aux moyens techniques complexes qu'à l'aspect économique (coûts de production, coûts du cycle de vie) de solutions durables.

L'adjudication de prestations de services complexes avec dialogue compétitif ne signifie nullement une discrimination des PME.

N'y a-t-il pas un risque qu'avec ces nouveaux modèles d'adjudication ce soient toujours les mêmes qui obtiennent les marchés, et essentiellement les plus gros soumissionnaires?

L'adjudication de prestations de services complexes avec dialogue compétitif ne signifie nullement une discrimination des PME. Elles ont déjà aujourd'hui, pour des marchés importants et complexes, des possibilités lorsqu'il s'agit d'offrir des prestations complètes et de prendre part à la procédure d'adjudication. Dans de tels cas, elles cherchent des partenaires qui puissent apporter les compétences qui leur manquent. L'offre est alors soumise sous forme de communauté de planificateurs ou de communauté de travail.

Comment distingue-t-on entre marché complexe et marché non complexe?

Là encore, il n'existe toujours pas, au bout de deux ans, de délimitation précise entre objet du marché complexe et «normal». En règle générale, on peut dire qu'un objet du marché sera considéré comme complexe lorsque les moyens usuels dont dispose la maîtrise d'ouvrage ne suffisent plus à le décrire clairement de sorte que les offres soumises ne peuvent pas être comparées entre elles. La description du but du mandat, les solutions techniques et éventuellement commerciales ne sont alors que floues, aussi est-il judicieux d'élaborer des solutions conjointement dans un dialogue compétitif.

Les bureaux d'ingénierie participant au dialogue compétitif ne peuvent-ils imposer leurs exigences de prix plus facilement?

Non, car dans l'adjudication de prestations de planification avec dialogue compétitif, les composantes prix (de la prestation de planification) et coût (d'investissement) continueront à jouer un rôle.

Markus Kamber
(interview réalisée par écrit)



► *Dr Gustave E. Marchand, directeur de l'OFCL et président de la KBOB*

LIENS

www.bbl.admin.ch

www.bbl.admin.ch/kbob



Taxe sur la valeur ajoutée

La bureaucratie gagne

Lors de sa session d'hiver 2011, le Conseil national a renvoyé définitivement au Conseil fédéral le projet de simplification de la taxe sur la valeur ajoutée qu'il avait pourtant réclamé auparavant. Sa décision est donc inconséquente et va à l'encontre des intérêts des entreprises suisses.

L'énorme complexité de la taxe sur la valeur ajoutée est connue depuis longtemps. Elle figure régulièrement en tête de liste des charges administratives qui pèsent sur les entreprises suisses. C'est précisément sous l'effet de la force du franc et de la compression nécessaire des coûts que les associations faîtières se sont alliées pour demander une simplification de la TVA.

Le renvoi définitif du projet de simplification de la TVA décidé par le Conseil fédéral ignore les besoins de l'économie. Cela revient en même temps à abandonner les réformes dont les PME auraient eu besoin pour être soulagées du poids de la taxe sur la valeur ajoutée qui les pénalise particulièrement.

Le Conseil national et le Conseil des Etats avaient eux-mêmes au départ réclamé une simplification radicale de la TVA avec un taux unique et moins d'exonérations de la taxe. Le Conseil fédéral avait accepté ce mandat et élaboré un projet qui, compte tenu de ce que l'on sait actuellement sur le bon fonctionnement de cet impôt, est vraiment ce qu'il fallait. Le projet aurait amélioré durablement la TVA et l'aurait rendue politiquement stable.

Avec la décision du Conseil national, la taxe sur la valeur ajoutée reste aussi compliquée qu'avant. Le modèle à deux taux que demande le Conseil national au lieu d'un modèle à taux unique avec plus de 25 exonérations maintiendra pour l'essentiel le système actuel. Des réformes en profondeur auraient été nécessaires. Une telle réforme aurait valu la peine et aurait en outre été relativement simple par rapport à d'autres projets de politique fiscale. Ce sont les entreprises suisses qui feront les frais de la décision de renvoi et qui continueront à alimenter inutilement à hauteur de centaines de millions de francs une bureaucratie où même les spécialistes ont du mal à se retrouver.

Mais les consommateurs et les consommatrices auront eux aussi leur écot à payer. Même si le pain reste (fiscalement) avantageux, le panier de biens et services imposé au taux normal élevé coûtera de plus en plus cher. Une possibilité simple d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages de plusieurs milliards a été abandonnée sans alternative. Les charges administratives de l'Etat ne diminueront pas non plus et les milieux qui réclament un Etat svelte et une réduction du personnel de la Confédération devront faire acte de cela.

Le résultat, c'est une occasion manquée dont tout le monde paiera le prix.

Source: *economiesuisse*



L'initiative annoncée sur la protection des eaux menace la réorientation de la politique énergétique

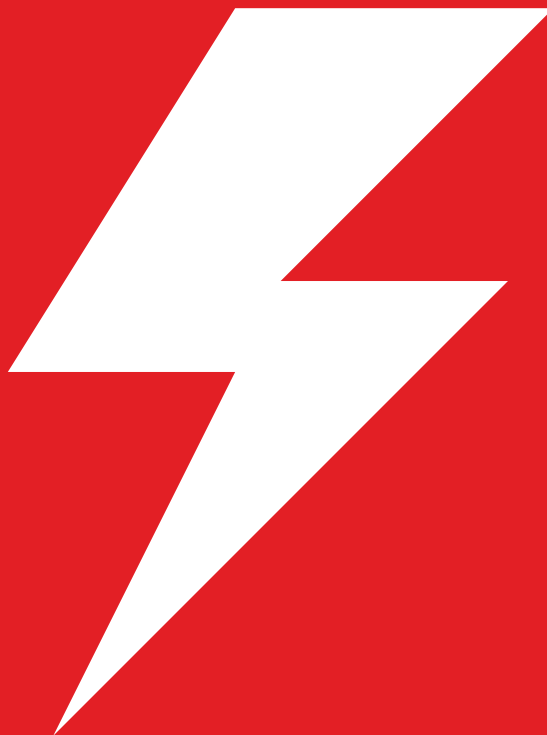
Des représentants d'organisations de protection de l'environnement ont annoncé début mai une nouvelle initiative populaire pour une meilleure protection des eaux. Ce faisant, ils remettent ainsi en question un volet important de la nouvelle politique énergétique, avant même que l'Office fédéral de l'énergie ait présenté d'éventuels projets dans le domaine de l'énergie hydraulique. Cela montre une fois de plus l'attitude contradictoire et non constructive de ces organisations.

Dès le départ, *economiesuisse* a critiqué la manière de procéder du Conseil fédéral et a demandé que le gouvernement soit plus réaliste. L'économie suisse est déterminée à apporter une contribution constructive à la révision de l'approvisionnement énergétique. Le 18 avril 2012, l'Agence de l'énergie pour l'économie a montré que, sur une base volontaire, les entreprises pouvaient réduire leur consommation d'électricité de 7 milliards de kilowattheures (TWh) d'ici à 2050. Afin que l'économie puisse apporter sa contribution, de bonnes conditions-cadre sont requises. Cela comprend notamment des procédures d'autorisation simplifiées pour de nouvelles centrales hydrauliques qui seront indispensables à bref délai pour assurer la sécurité de l'approvisionnement.

En l'occurrence, il ne s'agit pas d'exploiter totalement l'énergie hydraulique sans égard pour la nature. Cependant, si l'on souhaite réorienter la politique énergétique, des compromis seront nécessaires du côté de la protection du paysage et des eaux. La politique de blocage des projets menée par les organisations de protection de l'environnement éloigne la Suisse encore davantage de son objectif et menace un approvisionnement électrique sûr, fiable, indépendant, concurrentiel et respectueux du climat.

cf. les articles dans la rubrique Environnement/Energie dans le présent numéro des *usic news*.

Source: *economiesuisse*
Photo: Leonor/www.photocase.com



Monopoly énergétique

sans règle du jeu

C'est sous ce titre que l'auteur de l'article «Politique énergétique: vol à l'aveuglette» paru dans le présent numéro des usic news (page 30) critique l'absence d'unité de l'industrie électrique en matière de politique énergétique. Le Conseil fédéral va fixer prochainement les nouveaux paramètres de politique énergétique de la stratégie 2050, alors que l'industrie électrique n'est pas elle-même en mesure de se mettre d'accord sur la voie à prendre. Davide Scruzzi se réfère à une étude de 2012 commandée par les grandes entreprises électriques laquelle émet des doutes sérieux sur la stratégie énergétique du Conseil fédéral. Les positions d'Axpo, BKW et Alpiq divergent toutefois fortement, oscillant entre adhésion au courant majoritaire de sortie du nucléaire et critique acerbe du Conseil fédéral. La difficulté principale réside dans la complexité d'une planification à l'horizon de décennies: état de réalisation de la géothermie, nouvelles technologies dans l'enveloppe du bâtiment, possibilité et acceptation politique du développement de l'énergie hydraulique, admission de la production de courant par des centrales à gaz, dédommagement des investissements dans les réseaux, interdiction de développer et de construire de nouvelles centrales atomiques etc. sont autant de critères de décision extrêmement difficiles à quantifier et à programmer.

S'ajoute à cela une incertitude supplémentaire, celle de la démographie. Le pronostic d'un scénario moyen établi il y a un an (NZZ 28 avril 2012) part d'une stabilisation de la population autour de 9 milliards, avec un ralentissement de l'augmentation à partir de 2030. Les chiffres actuels montrent toutefois des taux d'accroissement plus élevés de la population. Ces valeurs sont plus qu'incertaines et sont inutilisables à moins de spéculer sur les pronostics. Une seule chose est sûre: une population plus nombreuse consommera aussi plus d'énergie.

Renforcement de la loi sur les cartels

La loi sur les cartels va donc être réformée pour la troisième fois en 25 ans.

La loi sur les cartels va-t-elle devenir un grand chantier? De l'avis du Conseil fédéral, la révision doit comprendre trois champs de réformes: premièrement, la création au Tribunal administratif fédéral d'une nouvelle chambre pour le droit de la concurrence afin de séparer clairement les autorités d'investigation des autorités de décisions, ainsi que des contrôles renforcés des fusions; deuxièmement, une réduction des sanctions pour les firmes fautives dont les contrôles internes sont jugés convaincants et, troisièmement, une interdiction de principe des cartels durs entre producteurs et distributeurs; c'est au franc fort et aux prix élevés des produits importés que l'on doit ce renforcement de la loi sur les cartels. Le Conseil national aimerait aller encore plus loin: en décembre 2011, il a adopté une motion selon laquelle les autorités pourraient contraindre les firmes étrangères à approvisionner les détaillants et les consommateurs suisses au prix du lieu d'origine (cf. Hansueli Schöchli, NZZ 45/2012).

L'industrie du bâtiment va s'opposer à la grande révision de la loi sur les cartels lancée par le gouvernement national avec son message du 22.02.2012.

L'Union suisse des arts et métiers a aussitôt réagi vivement (Hans-Ulrich Bigler, Schweizerische Gewerbezeitung 5/2012). Les propositions qu'elle avait déposées pour soulager les PME de réglementations superflues n'ont pas été mises en oeuvre par les autorités fédérales. Il manque au pouvoir exécutif la détermination nécessaire pour élaguer la jungle bureaucratique, et la révision de la loi sur les cartels envisagée ne fait que renforcer cette impression. Avec ses propositions, le Conseil fédéral brusque les PME suisses. Au lieu d'alléger leurs charges administratives et d'abaisser les coûts de la réglementation, le pouvoir exécutif mise sur un projet qui va essentiellement dans le sens des grandes entreprises. Le renversement de la preuve proposé soumet les PME à une suspicion généralisée. Désormais, les PME devraient soudain prouver leur innocence sur simple soupçon de la Comco. Des affaires judiciaires coûteuses sont prévues d'avance et ce sont les PME qui en feront les frais. L'Union suisse des arts et métiers rejette catégoriquement ce projet de révision.

Effectivement, l'interdiction partielle des cartels nouvellement imaginée changerait les règles du jeu.

Certaines formes de collaboration seraient désormais interdites. Avec cette nouvelle réglementation, des PME qui, par exemple, seraient organisées dans une coopérative d'achat pourraient être vite soupçonnées de manipuler le marché. Charles Buser, directeur de constructionsuisse aborde lui aussi ce problème (baublatt 11/2012): certaines ententes sur la répartition géographique et sur les prix entre producteurs et commerce ne seraient plus admises si elles n'étaient pas justifiées dans le cas d'espèce par des motifs d'efficacité économique. En 2010, le Conseil fédéral lui-même concédait que des ententes verticales pouvaient même, selon le cas, être favorables à la concurrence et souhaitables au niveau de l'économie nationale.

La loi sur les cartels va donc être réformée pour la troisième fois en 25 ans. Les associations concernées critiquent le fait que les PME n'ont pas toujours la capacité de se réadapter sérieusement à des prescriptions en constante modification. La situation juridique est complexe et, souvent, seuls des experts sont en mesure de la comprendre (baublatt 9/2012).

L'aménagement du territoire est nécessaire, aussi dans l'optique de la construction

Mis à part Zurich, Bâle, le bassin lémanique et la région de Berne, la «métropole suisse» englobe tout le réseau urbain comprenant les villes de petite et moyenne taille. Mais en réalité, la Suisse s'est développée pour se muer plus ou moins en une grande agglomération. Désormais, elle ne compte que très peu de grands espaces «verts». Mais pour garantir notre bien-être, nous avons besoin de l'espace et de la surface requis. Au fil des années, la surface habitable par personne et le confort de l'habitat se sont considérablement accrus. De plus, une offre de plus en plus vaste de prestations, de biens de consommation et de loisirs est à disposition. Grâce à la mobilité, il est possible d'atteindre facilement les régions très éloignées ainsi que les amis et parents y résidant et des postes de travail attrayants. Notre économie très compétitive pose des exigences élevées aux infrastructures. Tout ceci nécessite espace et terrain. L'aménagement du territoire ne saurait avoir pour tâche de freiner le dynamisme de l'évolution sociale et économique. Bien au contraire, il est appelé à l'appuyer efficacement, mais dans le même temps, sa mission consiste à organiser le développement.

Ce que peut occasionner l'aménagement du territoire

Dans le cadre de cette tâche d'organisation, l'aménagement du territoire dispose du potentiel pour optimiser sa stratégie. Mais la possibilité de gestion totale des processus économiques et sociaux est une illusion et n'est guère souhaitable. Toutefois, l'aménagement du territoire peut par exemple structurer les zones urbanisées, préserver les paysages à protéger et mettre sur la bonne voie le développement urbain. Les paysages intacts ont aussi, en définitive, une grande importance pour la place économique suisse. L'aménagement du territoire crée la sécurité juridique pour les investisseurs, réserve les espaces requis pour les infrastructures futures et constitue l'instrument propre à évaluer et à soupeser les différents intérêts qui sont inévitablement en jeu dans tout projet de construction.

Qu'est-ce qui fait une bonne politique d'aménagement du territoire ?

Pour être efficace, une politique d'aménagement du territoire doit faire l'objet de considérations au-delà des limites des collectivités politiques (communes, cantons et, éventuellement même tout notre pays). A cet effet, il faut renforcer les plans directeurs cantonaux en tant qu'instrument de pilotage stratégique. En plus, il y a lieu d'encourager l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti. Il s'agit là non seulement de combler les terrains non construits et d'utiliser les friches industrielles, mais aussi d'agrandir les constructions existantes et d'exploiter davantage le milieu bâti.

Dans de nombreux cas, cela requiert une libéralisation des prescriptions en matière de construction. Des procédures laborieuses et compliquées de même que des droits de recours et d'opposition généralement trop étendus retardent ou empêchent continuellement la réalisation de projets appropriés et peuvent constituer un obstacle à une densification effective. C'est pourquoi il convient de comprimer et d'accélérer les procédures.

Instruments de l'aménagement du territoire en révision – appréciation

A l'heure actuelle, l'aménagement du territoire est soumis à une révision en profondeur au niveau fédéral:

1. Le projet de territoire Suisse contient des stratégies pour le développement territorial futur de notre pays. La Confédération, les cantons, les villes et les communes ont élaboré ce projet en commun. Même si, sur des points importants, les estimations sont trop unilatérales, en ce sens qu'elles penchent trop du côté du concept de protection et que les objectifs dépassent parfois l'aménagement du territoire, le principe d'une telle planification stratégique commune est à encourager. Au niveau rédactionnel, le projet de territoire Suisse pourrait être encore allégé, et au niveau matériel, les champs d'action d'importance nationale sont encore insuffisamment élaborés.
2. Révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (révision de la LAT, 1^{ère} étape) en suspens dans les Chambres fédérales: selon l'état des délibérations, des objectifs clairs seront désormais fixés pour les plans directeurs des cantons en vue d'une meilleure maîtrise de l'urbanisation, les zones à bâtir seront harmonisées au-delà des frontières communales et les terres cultivables seront mieux protégées. Au lieu de continuer à s'étendre, les zones urbaines devraient être densifiées vers l'intérieur. Ce projet de loi plutôt concis est bien approprié pour être un contre-projet indirect solide à l'initiative pour le paysage qui n'est tout simplement pas applicable, qui est contre-productive au niveau de l'aménagement du territoire et qui nuit à l'économie nationale.
3. Une 2^e étape de la révision de la LAT déjà bien avancée aborde des thèmes extérieurs au domaine de l'urbanisation visé par la première étape de la révision. Le catalogue de thèmes est énorme. Il faut espérer qu'il ne sera pas proposé de législation débordant de prescriptions et difficilement applicable, comme ce fut le cas lors du projet de loi sur le développement territorial, qui fit d'ailleurs long feu lors de la procédure de consultation.

Aménagement du territoire et droit environnemental

Un développement territorial efficace ne doit pas échouer en raison des prescriptions sectorielles de la législation sur la police. La fonction de contrôle et de coordination de l'aménagement du territoire doit être souvent renforcée face à des lois aux dispositions parfois rigides (avant tout, mais pas uniquement, le droit environnemental). L'introduction d'une évaluation environnementale stratégique (EES) n'est cependant pas nécessaire. Il est évident que des dispositions claires, déjà fixées au niveau stratégique, pour l'habitat, les transports, le paysage, l'approvisionnement et l'évacuation sont aussi dans l'intérêt de l'économie. Cela renforce la sécurité de planification et évite éventuellement, ou du moins raccourcit les procédures juridiques et les procédures d'autorisation laborieuses. Des procédures formalisées telle que l'EES ne feraient encore que les compliquer. Selon constructionsuisse, les risques d'une EES sont bien supérieurs aux chances d'accélérer ainsi les procédures et d'alléger l'Étude d'impact sur l'environnement (EIE).

La nouvelle législation sur le CO₂ renforce le rôle crucial du secteur immobilier pour la protection du climat.

Le droit formel de la construction, mais pas seulement lui, doit être harmonisé

La diversité des législations cantonales et communales et des ordonnances d'exécution dans le droit de la construction oblige les investisseurs, le cas échéant, à passer beaucoup de temps à étudier la situation juridique en vigueur du canton concerné. Les bureaux d'études et les entreprises de construction sont, eux aussi, contraints d'examiner des prescriptions et dispositions en nombre excessif au sujet des mêmes dossiers.

Les cantons s'emploient certes à harmoniser formellement les principaux termes de la construction par un concordat, mais ce processus avance très lentement. Dès 2007, constructionsuisse avait, exprimé le souhait que les cantons transposent rapidement les définitions de ce concordat dans le droit cantonal et communal en réfléchissant à son développement futur. Jusqu'ici, seuls neuf cantons ont adhéré au concordat et son approfondissement ou son extension n'est pas encore en vue.

Le renouvellement du parc immobilier

L'industrie du bâtiment dispose d'un énorme potentiel dans le domaine de l'entretien en rapport avec l'assainissement énergétique car la société et l'économie sont intéressées à ce que le parc immobilier ne se délabre pas. La nouvelle législation sur le CO₂ renforce le rôle crucial du secteur immobilier pour la protection du climat. Les conditions-cadres doivent tenir compte de ces orientations. C'est pourquoi, l'année dernière, constructionsuisse a combattu – avec succès – le projet de loi fédérale d'imposition de la propriété privée du logement. Le projet prévoyait de supprimer la valeur locative, mais aussi, en contrepartie, la plupart des déductions pour les travaux d'entretien et les assainissements énergétiques. Une autre pièce importante du puzzle est le programme Bâtiment de la Confédération et des cantons, financé notamment par les ressources issues de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, et qui permet d'appuyer efficacement les efforts de politique climatique. L'aménagement du territoire est également sollicité dans la mesure où les autorisations éventuellement nécessaires pour les assainissements énergétiques doivent être attribuées en grand nombre et rapidement.

► Charles Buser,
directeur de constructionsuisse, Zurich

Version abrégée de l'exposé du 22 mars au Forum de l'industrie de la construction 2012

LIENS

www.bauenschweiz.ch



Nouvel Accord sur les marchés publics

Le 21 mars 2012, le Conseil fédéral a adopté l'Accord sur les marchés publics (AMP) révisé de l'OMC, sous réserve d'approbation par le Parlement. Cet accord révisé ouvre aux soumissionnaires suisses de nouveaux marchés.


L'Accord sur les marchés publics (GPA, Agreement on Government Procurement) a été adapté au développement des technologies les plus récentes et des marchés électroniques. Il couvre désormais de manière explicite les enchères électroniques, la lutte contre la corruption ainsi que les conflits d'intérêt et il reconnaît la réalisation d'objectifs environnementaux comme critère de soumission. Enfin, l'AMP révisé clarifie les règles pour l'accueil de nouveaux membres, ce qui devrait faciliter l'accès futur de pays comme la Chine, la Russie et éventuellement l'Inde.

Selon l'OMC, la révision de l'AMP se solde globalement par un élargissement de l'accès au marché d'USD de 80 à 100 milliards.

La révision de l'AMP ouvre en outre aux soumissionnaires suisses de nouvelles perspectives notamment dans les provinces du Canada, dans certaines agglomérations du Japon mais également dans les marchés des transports urbains en Corée.

Signé en 1994, l'Accord sur les marchés publics de l'OMC est entré en vigueur en 1996. Dans le cadre des négociations de révision, les 42 parties à cet accord ont mis à jour le texte de l'accord et ils ont étendu son domaine d'application. L'AMP permet l'accès non discriminatoire des entreprises suisses aux marchés des autres membres de l'AMP et garantit une utilisation efficace des deniers publics.

Source: seco

Photo: ig31/www.photocase.com 

FINANCES PUBLIQUES

Alerte maintenue pour les assurances sociales

Comme l'indique la statistique actualisée des finances publiques de la Suisse, le budget de la Confédération est le seul budget public qui présente une évolution préoccupante à moyenne échéance. Sur le long terme, ce sont surtout les assurances sociales qui posent un problème.

D'ici à 2015, horizon de planification actuel, la Confédération est la seule collectivité publique qui devrait connaître de notables déficits. Tant les cantons que les communes boucleront en principe sur des résultats positifs. Alors que leurs excédents devraient augmenter dès 2013 dans le sillage du redressement conjoncturel attendu l'an prochain (pour 2012, la prévision de croissance a été ramenée à 0,5%), la Confédération annonce des chiffres rouges jusqu'en 2015. Les déficits sont pour une part conformes au frein à l'endettement et devront pour une autre part être encore corrigés.

Les chiffres noirs des assurances sociales ne sont que momentanés

Depuis 2011, les assurances sociales renouent avec les chiffres noirs. A côté des mesures portant sur les prestations, cette situation est due surtout, en réalité, à des augmentations d'impôts et de cotisations. Citons en particulier les milliards supplémentaires engrangés depuis 2011 en faveur de l'AI suite au relèvement temporaire de la TVA, qui prendra fin en 2017. La publication il y a une semaine des perspectives à long terme des finances publiques helvétiques jusqu'en 2060 montre toutefois très clairement que les résultats positifs des assurances sociales ne sont que momentanés. Sur la durée, et quelle que soit les hypothèses et les variantes retenues, la tendance pointe en effet dans une seule et unique direction: celle d'un plongeon dans les chiffres rouges et d'une véritable explosion de l'endettement, à la grecque!

L'effort de désendettement réduit à néant en quatre ans seulement

Dans ces circonstances, la contraction de la dette de la Confédération observée depuis 2003 suite à l'introduction du frein à l'endettement ne serait donc qu'un épisode très passager. Selon la statistique financière, elle est d'environ 40 milliards de francs pour toutes les administrations publiques (avec un taux d'endettement brut passé de plus de 50% à moins de 35%). Mais si les assurances sociales évoluent comme le prévoit la Confédération, ce beau résultat deviendra un souvenir en quatre ans seulement. Les calculs montrent en effet que le déficit annuel de l'Etat devrait progresser chaque année de 1,8 point de PIB, soit d'environ 10 milliards de francs (sur une base actuelle). Il n'y a donc pas lieu de lever l'alerte par rapport aux assurances sociales, bien au contraire.

LOI SUR LA PRÉVENTION

Inutile, mais à l'ordre du jour

En réaction à l'activisme «débordant» de l'Office fédéral de la santé publique OFSP dans le domaine de l'alcool, du tabac et de la nutrition, l'Alliance de l'économie pour une politique préventive modérée a été créée il y a quelques années. Celle-ci, conjointement avec l'Union suisse des arts et métiers usam, a déclaré dès 2009 son opposition à la loi sur la prévention et à l'Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé discuté également dans ce contexte. Elle avait souligné à l'époque que, si le Parlement décidait d'entrer en matière, la question du référendum contre cette tutelle inutile de toute l'économie et de la population devrait alors se poser.

En dépit de cette menace, l'OFSP a élaboré un projet qui a été depuis approuvé de justesse par la commission de la sécurité sociale du Conseil des Etats.

L'Union suisse des arts et métiers et l'Alliance de l'économie pour une politique préventive modérée AEPM sont très déçues que la commission du Conseil des Etats s'accroche à cette loi sur la prévention. Celle-ci est absolument inutile et les nouvelles réglementations entraîneraient un gonflement de l'appareil administratif et occasionneraient donc des coûts supplémentaires aux entreprises.

Comme on pouvait le prévoir, le professeur Beda M. Stadler, directeur de l'institut d'immunologie de l'Université de Berne est lui aussi farouchement opposé à une loi sur la prévention. «Ce que l'on discute actuellement comme loi sur la prévention n'est pour une grande part rien d'autre qu'une mise sous tutelle. L'Etat veut s'épargner des coûts et se crée pour cela de nouveaux espaces où nous mater tout en agitant un doigt menaçant. La plupart des citoyens veulent jouir heureux de leur existence le plus longtemps possible. L'Etat trouve en revanche que, eu égard à la raréfaction des ressources personnelles et financières qui se profile dans le domaine de la médecine curative, il est nécessaire de renforcer les mesures propres à maintenir la population en bonne santé par la prévention et la promotion de la santé.»

La balle est maintenant au conseil des Etats pour sa session d'été. L'usam, en tant qu'organisation faîtière la plus importante de l'économie, et l'AEPM qui jouit d'un large soutien lancent dès à présent un appel à la «Chambre de réflexion» pour qu'elle reste ferme et maintienne sa décision du 8 décembre dernier de ne pas entrer en matière. Cela seul épargnera à l'économie et à la population une nouvelle loi absolument superflue.

«La dénonciation d'un particulier a été l'élément déclencheur»

Accords de cartels dans la construction – Rapport sur l'investigation de la Commission de la concurrence au sujet des cartels de soumission dans le canton d'Argovie

► Daniel Emch, docteur en droit, LL.M., avocat, Berne

Par décision du 16 décembre 2011, la Commission suisse de la concurrence Comco a infligé des amendes d'un montant total de 4 millions de francs à plusieurs entreprises de construction de routes et de génie civil du canton d'Argovie en raison d'ententes illicites. L'amende la plus élevée se monte à 1,5 million de francs. Les firmes sont sanctionnées pour s'être entendues préalablement à des soumissions publiques et privées sur l'entreprise désignée pour soumettre l'offre la plus basse et emporter ainsi le marché. Cet article résume le déroulement de la procédure et montre quels sont les enseignements à en tirer. Dans cette procédure, l'auteur a défendu l'une des entreprises.

La dénonciation d'un particulier a été l'élément déclencheur

L'élément déclencheur de l'enquête a été la dénonciation d'une personne privée signalant que, depuis des années, aussi bien dans le canton d'Argovie que dans le canton de Zurich, diverses entreprises de construction de routes et de génie civil se réunissaient pour discuter et s'entendre sur les soumissions en cours et leur prix. Les autorités ont garanti l'anonymat au dénonciateur, ce qui n'empêche pas que des rumeurs persistantes sur son identité circulent dans la branche.

Perquisitions

Sur la base de cette plainte, une enquête a été ouverte et, le 9 juin 2009, des perquisitions inopinées ont eu lieu dans cinq entreprises de construction. D'autres entreprises ont été informées le même jour de l'ouverture de l'enquête et de la possibilité de bénéficier du programme de clémence.

Lors de perquisitions, les serveurs et les disques durs du système informatique sont régulièrement miroités par des spécialistes et des dossiers sont saisis. Les entreprises d'ingénierie, du moins les plus grandes, devraient y être préparées: il existe diverses règles de comportement à observer durant une perquisition. Il est important, par exemple, de surveiller la personne chargée de perquisitionner, de mettre sous scellés au moins la correspondance avec les avocats et de demander après la perquisition une liste exacte de tous les documents saisis ainsi que des supports de données miroités.

→

Programme de clémence (bonus)

Dès la perquisition, la possibilité de bénéficier du programme de clémence ou bonus est proposée à l'entreprise. Pour la Commission de la concurrence, cela signifie en pratique qu'une entreprise qui, dès le début de l'enquête, c'est-à-dire en général le jour de la perquisition, déclare en premier vouloir coopérer pleinement et fournit aux autorités des preuves essentielles, peut compter être totalement libérée de sanction. Une telle exonération de sanction est également prévue pour les entreprises (dites whistleblowers) qui dénoncent des contraventions au droit de la soumission ou de la concurrence avant que les autorités n'entrent en action. Des entreprises qui auront participé à des cartels de soumissions ou à d'autres ententes concurrentielles menacées de sanctions devront donc se demander si elles ne feraient pas bien de s'autodénoncer avant qu'une autre entreprise ne le fasse. Dans le cas argovien, plusieurs entreprises ont profité du programme de clémence et dénoncé de nombreuses ententes. Une entreprise a été totalement libérée de sanction, d'autres ont bénéficié de réductions.

Lors de perquisitions, les serveurs et les disques durs du système informatique sont régulièrement miroités par des spécialistes et des dossiers sont saisis.

Ces annonces ont permis à la Comco d'investiguer dans une centaine de cas avec une trentaine d'entreprises impliquées. L'affaire a donc atteint une énorme envergure et une grande complexité. La qualité des annonces et la fiabilité des accusations qu'elles contenaient étaient partiellement douteuses.

Dans de nombreux cas, elles mentionnaient uniquement la soumission et le nom des entreprises soi-disant impliquées. Les circonstances concrètes et le déroulement des faits n'étaient en revanche pas vérifiables.

Les garanties de procédure n'ont été qu'insuffisamment assurées par la Comco

Malheureusement, l'autorité a accepté sans discussion les annonces de bonus et a cru aveuglément à la justesse des accusations. Le principe de présomption d'innocence («in dubio pro reo»), développé dans le droit pénal, et applicable également dans la procédure de sanction en droit des cartels aux termes de la CEDH, n'a pas été pris suffisamment en compte par la Comco, et c'est au contraire la protection des entreprises voulant bénéficier du programme de clémence qui a été mise au premier plan. Les annonces qui ont été les moyens de preuves essentiels dans le cas argovien n'ont pas été mises à la disposition des entreprises de construction incriminées. Afin de protéger les entreprises annonçantes, seule une consultation sur place a été autorisée. Compte tenu du grand nombre de cas, cette circonstance compliqua considérablement la défense des entreprises accusées.

Le résultat du cas argovien est insatisfaisant

Le cas des soumissions en Argovie montre que les entreprises qui pratiquent consciemment et systématiquement une stratégie de cartels de soumissions sont mieux loties que celles dont la direction ne tolère pas de telles ententes. En effet, si le directeur ou le patron d'une entreprise de construction a personnellement connaissance d'ententes cartellaires, il fera en général usage du programme de clémence et pourra fournir rapidement des moyens de preuve.

En revanche, l'entreprise dont la direction se sera prononcée contre de telles pratiques n'aura, pour des raisons évidentes, aucune possibilité d'obtenir une réduction totale ou partielle des sanctions. S'il apparaîtrait ultérieurement que, dans cette entreprise, un collaborateur a pris part à de telles ententes à l'insu et contre les directives de la direction ou si celle-ci est accusée à tort par un témoin «de la Couronne» et ne peut prouver son innocence, les sanctions seront intégralement appliquées. Un tel résultat est inconciliable avec le sens de l'équité de tout un chacun. Les autorités feraient bien de réviser leur pratique et les entreprises devraient pour leur part améliorer leurs efforts de compliance afin d'éviter les infractions au droit des cartels.

Procédure de recours devant le Tribunal administratif fédéral

Un recours contre les décisions de la Comco peut être interjeté auprès du Tribunal administratif fédéral et auprès du Tribunal fédéral. Une partie des entreprises de construction a fait usage de cette possibilité. Il faut espérer que le Tribunal administratif fédéral prendra au sérieux les règles d'administration de la preuve et remettra en question la centaine de cas. Cela seul garantira que l'autorité de la politique suisse de la concurrence, et donc des institutions qui en ont la charge, sera bien acceptée. Finalement, personne ne devrait contester l'intention de la Comco de lutter résolument et systématiquement.

Le 23 août 2012, de 17.00 à 19.00 heures, l'auteur organise à l'hôtel Holiday Inn Zurich Messe, un séminaire sur le thème «Kartellverfahren im Bauhauptgewerbe, Lehren für die Ingenieurbranche». Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat de l'usic ou en ligne www.usic.ch/Agenda.



Licenciements abusifs

Le droit du travail suisse repose sur le principe de la liberté de licencier. La loi dispose d'un correctif à ce principe avec les règles sur les licenciements abusifs. Ces derniers temps on constate, de la part des employés licenciés, une tendance à faire valoir de plus en plus souvent le caractère prétendument abusif de leur licenciement.

Droit du travail libéral

L'un des grands avantages du marché du travail en Suisse est d'être conçu de manière libérale. Même si le droit du travail suisse connaît de nombreuses dispositions contraignantes qui ne peuvent être modifiées par les parties contractantes (par exemple la durée minimum des vacances), compte tenu de son caractère peu rigide, il permet néanmoins une assez grande flexibilité dans le domaine du travail. Cette flexibilité n'est pas uniquement favorable aux employeurs, mais elle permet également de garantir à long terme la croissance continue du nombre des emplois. Dans ce contexte, la réglementation des possibilités de licenciement est essentielle. Tandis que dans d'autres pays européens, le licenciement par l'employeur ne peut être prononcé que dans des conditions très rigoureuses, la Suisse connaît le principe de la liberté de licencier.

Cela signifie que le licenciement peut être prononcé sans qu'en soient exposées les raisons. Il peut donc avoir lieu, par exemple, pour des causes purement économiques ou parce que l'employeur ne souhaite pas, pour un motif quelconque, poursuivre la collaboration avec l'employeur concerné. Par contre, dans les Etats européens, la résiliation des rapports de travail par l'employeur n'est possible que dans certaines conditions bien précises. La Suisse ne connaît de telles restrictions que dans le droit de la fonction publique, ce qui constitue un privilège évident du marché du travail public. Le droit du travail privé n'exige une raison importante que dans le cadre de la résiliation immédiate. Selon l'article 337 CO (Code des obligations), la résiliation immédiate doit invoquer un juste motif, lequel s'entend comme un fait qui, selon les règles de la bonne foi, ne permet plus d'exiger de la partie qui donne le congé la continuation des rapports de travail. Même si la résiliation immédiate intervient sans motif important, elle reste en principe valable. Dans ce cas, l'employeur est toutefois tenu de verser à l'employé l'équivalent de ce qu'il aurait gagné si les rapports de travail avaient pris fin à l'échéance du délai de congé ordinaire. Par ailleurs, le juge peut condamner l'employeur à verser au travailleur une «indemnisation punitive» à hauteur maximale de six mois de salaires (art. 337c CO).

Il y a lieu de noter que, si le licenciement ordinaire ne demande la présence d'aucun motif qualifié, il n'en reste pas moins que le travailleur peut exiger une motivation par écrit de la résiliation (art. 335 al.2 CO). Le fait d'indiquer le motif du licenciement n'a aucun effet sur la validité de celui-ci en tant que tel. Mais cela peut aider le travailleur à juger s'il s'agit d'un licenciement abusif (voir ci-après).

En l'occurrence, l'employeur fera bien de s'en tenir à une motivation brève et de ne donner aucune indication pouvant être interprétée comme un comportement abusif. En général, la mention que le licenciement est dû à des motifs économiques ou relatifs à l'entreprise suffit (si cela est effectivement le cas).

Licenciements abusifs

Comme correctif à la liberté de licencier, les art. 336 ss. CO prévoient des règles de protection contre le licenciement. Ils énumèrent divers motifs de licenciement qualifiés comme abusifs par la loi. Un licenciement abusif par l'employeur est en principe effectif, c'est-à-dire qu'il met fin aux rapports de travail. Mais l'employeur peut cependant être condamné à verser un dédommagement à concurrence de six mois de salaires (art. 336a CO). Le travailleur qui veut faire valoir son droit à l'indemnité doit faire opposition au congé par écrit auprès de l'employeur, au plus tard jusqu'à fin du délai de congé. Si les parties ne parviennent à aucun accord, le travailleur doit alors faire valoir sa prétention à une indemnité dans les 180 jours à compter de la fin des rapports de travail, faute de quoi il perd ses droits (art. 336b CO).

La loi énumère comme suit les faits considérés comme abusifs (art. 336 CO):

- **Résiliation pour des raisons inhérentes à la personnalité:** par ex. appartenance raciale, religion, orientation sexuelle, âge ou condamnations antérieures. Si ces faits ont un lien avec le rapport de travail ou portent un préjudice grave à la collaboration dans l'entreprise, il n'y a pas alors d'abus.
- **Résiliation en raison de l'exercice d'un droit constitutionnel:** par ex. expression d'une opinion politique, port d'un foulard pour raison religieuse. Il n'y a pas là non plus d'abus dans le cas où l'exercice de ce droit viole une obligation résultant du rapport de travail ou porte sur un point essentiel un préjudice grave au travail dans l'entreprise.
- **Résiliation en vue d'empêcher la naissance de prétentions:** par ex. résiliation juste avant l'instauration d'un droit à gratification ou d'une ancienneté donnant droit à une gratification.
- **Résiliation par vengeance:** résiliation en réaction à la revendication de droits du travailleur résultant du rapport de travail (par ex. demande de paiement du travail supplémentaire).
- **Résiliation pour cause de service militaire ou prestations de services comparables.**

- **Résiliation pour appartenance ou non appartenance à un syndicat ou pour l'exercice d'une activité syndicale.**
- **Licenciement d'un représentant du personnel élu.**
- **Licenciement collectif sans consultation préalable.**

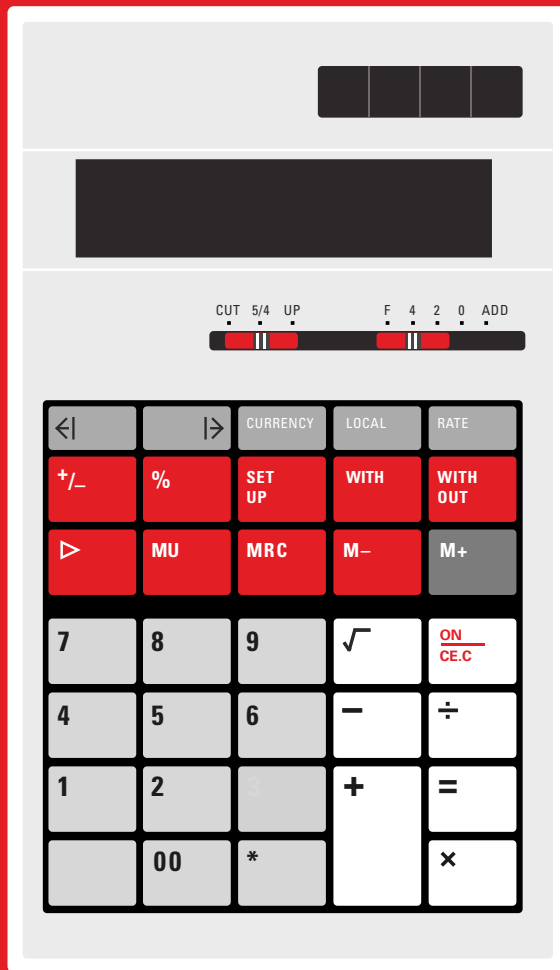
L'énumération dans la loi des motifs abusifs n'est pas exhaustive. Cela signifie que le juge peut qualifier d'abusifs d'autres états de faits.

Tendances

Durant les dernières années, on a constaté que les travailleurs ont eu de plus en plus tendance à faire valoir une raison abusive. Ils le font souvent avec l'aide d'avocats spécialisés ou de représentants des syndicats. Dans certains milieux, mettre en avant un motif abusif fait manifestement partie de la procédure standard pour obtenir des paiements supplémentaires lors des négociations ultérieures. Les employeurs feront bien de ne pas se laisser entraîner à ce petit jeu. En général, les reproches qui leur sont faits ne sont que du vent et on essaie de trouver des raisons fallacieuses pour invoquer l'une ou l'autre disposition de l'art. 336 CO. Il faut savoir que, en cas de procès, le fardeau de la preuve de l'abus incombe au travailleur. Si les motifs du congé sont justifiables et ne peuvent être comptés parmi les états de fait abusifs, les employeurs ont de bonnes chances de pouvoir rejeter les prétentions à dédommagement.

Ce sujet est aussi d'actualité au niveau législatif. Le 1^{er} octobre 2010, le Conseil fédéral a envoyé en consultation une révision partielle du Code des obligations visant à un renforcement de la protection contre le licenciement: les travailleurs qui révèlent les irrégularités dans l'entreprise (appelés whistleblowers) doivent être protégés contre le licenciement par la clause de fait abusif. Le Conseil fédéral juge en outre que dans tous les cas graves de congé abusif ou injustifié, la sanction prévue n'est pas assez efficace. L'indemnité due en cas de licenciement abusif devrait donc – de l'avis du Conseil fédéral – être relevée de six mois de salaire à douze. La procédure de consultation s'est achevée il y a plus d'un an sans être suivie de nouvelles étapes. Selon les indications de l'administration fédérale, le résultat de la consultation a été très contesté. Une partie de ceux qui y ont participé s'est prononcée contre toute amélioration de la protection contre le licenciement, tandis que pour un autre groupe de participants l'avant-projet ne va pas assez loin. Affaire à suivre...

Photo: view7/www.photocase.com 



Télétravail

plus d'efficacité grâce aux formes modernes de travail

En Suisse aussi, le télétravail renferme encore un potentiel considérable. L'introduction d'un jour de télétravail (ou «Home Office Day» en anglais) contribuerait tout particulièrement à accroître la productivité dans le domaine du travail du savoir. Ce potentiel est encore utilisé de manière très insuffisante, notamment pour lutter contre le franc fort, et surtout pour se hisser à la pointe mondiale dans le domaine du numérique. Dans l'administration en particulier – où la part du travail du savoir est très élevée – l'instauration d'un jour de télétravail serait un moyen simple de renforcer l'efficacité et de réduire les coûts – tout en améliorant les conditions de travail.

Dans le domaine du télétravail, la Suisse affiche un grand besoin de rattrapage. En chemin vers le peloton de tête des premières nations numériques, il convient également de débattre d'aspects concrets de ce modèle de travail et d'augmenter la productivité grâce aux technologies de l'information. L'utilisation des technologies de l'information nous donne des avantages compétitifs par rapport à des pays qui peuvent produire à des coûts salariaux unitaires inférieurs. Comme le montre la comparaison avec les leaders mondiaux, il reste encore beaucoup à faire pour que la Suisse soit à niveau. Alors qu'il y a dix ans la Suisse était dans le peloton de tête avec le Danemark, la Suède et les EU, elle se trouve maintenant loin derrière eux et est en perte de vitesse. La tendance pourrait s'inverser rapidement et judicieusement si les entreprises favorisaient le télétravail et des formes semblables de travail ainsi que l'utilisation systématique des technologies de l'information.

Aujourd'hui, les possibilités de gain d'efficacité primaire telles le courriel, la comptabilité électronique, la gestion électronique de la clientèle, sont suffisamment mises à profit par les entreprises. Mais il existe également d'autres domaines d'application auxquels on pense moins automatiquement, par exemple l'utilisation des technologies de l'information pour travailler depuis chez soi. Cette situation est difficile à comprendre. En particulier au vu de la détérioration de la situation économique des entreprises, des ressources publiques limitées, de l'augmentation constante des flux de pendulaires et des coûts des infrastructures, des maladies causées par le stress (notamment en raison des trajets), du niveau élevé des prix du logement, de l'essence et de l'énergie, il serait judicieux d'utiliser plus intensivement les technologies de communication modernes pour améliorer l'efficacité.

En Suisse, 50 % des employés sont des travailleurs du savoir («knowledge worker»), dans le secteur de la planification, ils sont probablement cent pour cent. Pratiquement tous ces «knowledge worker» ont effectivement le potentiel pour travailler selon un modèle non usuel et pour effectuer un jour de télétravail par semaine. Cela signifie que ces personnes travailleraient depuis chez elles un jour déterminé par semaine (ce potentiel serait particulièrement élevé au sein de l'administration, domaine où la Suisse obtient une valeur particulièrement basse dans le classement international).

L'acceptation de l'instauration systématique d'un jour de télétravail est sans doute très élevée parmi les employés puisque une enquête suisse montre que près des deux tiers d'entre eux souhaiteraient aménager leur horaire de travail de manière plus flexible. Les entreprises qui tiendraient compte de ce vœu pourraient également utiliser cet argument pour le recrutement de nouveaux collaborateurs. La réduction des kilomètres parcourus grâce à l'introduction d'une journée de télétravail est également dans l'intérêt des collaborateurs. Enfin, le temps improductif supprimé par la même occasion serait également un grand avantage pour l'économie nationale et l'écologie.

Extrait du «dossierpolitique» No 8,
economiesuisse, 10 avril 2012

Illustration: id-k.com 



Prix de la meilleure pratique 2012

(Best Practice Award)

Il y a deux ans, l'usuc a pour la première fois décerné un «Prix de la meilleure pratique» à une procédure d'adjudication de prestations d'ingénierie et de planification. Cette distinction veut rendre hommage à une procédure de qualification ayant mis la qualité et le caractère économique du projet au premier plan. Ce nouveau concours, lancé par l'usuc pour les maîtres d'ouvrage publics, a connu le succès dès le départ. Le Dr. Gustave E. Marchand, directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique et président de la Conférence de coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier KBOB, s'est exprimé en termes élogieux sur cette initiative et a souhaité que cette idée de «Prix de la meilleure pratique» puisse être mise en œuvre avec succès: «Avec ce projet, vous donnez une nouvelle fois un exemple d'engagement en faveur d'une collaboration optimale entre l'industrie du bâtiment et les maîtres d'ouvrage publics. J'apprécie que, grâce à cet instrument que vous avez créé, de bons exemples de cas puissent être réunis et qu'il soit possible de développer ainsi une unité de doctrine.»

La publication de procédures d'adjudication exemplaires et de bons contrats de planification durant l'exécution de la prestation, poursuit trois objectifs. Premièrement, la branche peut analyser des exemples de cas, en tirer des enseignements et s'en servir pour progresser.

Deuxièmement, cela peut aider à créer une unité de doctrine pour toute la branche et, troisièmement, les pouvoirs publics sont intégrés activement dans le processus et reçoivent une distinction pour des contrats bien conçus et équitables ainsi que pour la bonne exécution du projet.

En 2011, les maîtres d'ouvrage de la Confédération, des cantons et des communes ont été invités une nouvelle fois à participer à ce concours. Les adjudications admises au concours doivent avoir trait à des prestations de planification dans des constructions d'infrastructures et d'immeubles, y compris la technique du bâtiment. Lors de cette deuxième édition du concours, l'accent est mis spécialement sur le contrat avec l'ingénieur et la manière de procéder lorsque les conditions cadres sont modifiées.

Les projets présentés au concours sont évalués selon les critères suivants:

- procédure d'adjudication (fonction fiduciaire du planificateur, clarté du mandat de base avec limitation des modifications possibles, marge suffisante pour que l'objectif soit atteint et potentiel de réajustement aux transformations ultérieures des conditions marginales),
- contrat de base (définitions compréhensibles du volume de la prestation, procédure en cas de modification des conditions cadres),

- conditions marginales modifiées (prise en considération des modifications par rapport au contrat initial, réglementation équitable et utilisation créative des marges de manoeuvre, rapport de partenariat lors de modifications du contrat).

Le Jury se compose comme suit:

- Peter Rauch / Sennhauser, Werner & Rauch AG, Dietikon (présidence)
- Dr. Peter Schuster / Ernst Basler + Partner AG, Zurich (ingénierie civile)
- Mirko Feller / Emch + Berger AG, Berne (ingénierie civile)
- Andreas Rüegg / Amstein + Walthert AG, Zurich (technique du bâtiment et technique électrique)
- Eduard Tüscher / KBOB, Berne (pouvoirs publics)
- Toni Eder / Bundesamt für Verkehr, Berne (pouvoirs publics)
- Alec von Graffenried, conseiller national, Berne (politique)

Sept dossiers de concours ont été déposés au total, deux de la ville de Zurich, deux de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, un de la ville de Berne, un de l'OFROU et un d'armasuisse.

→

Lors de l'assemblée générale 2012 de l'usic à l'hôtel Bellevue, les pouvoirs adjudicateurs suivants ont été primés:

Place 1

Office fédéral des routes OFROU (N01/42, 46 UPIaNS jonction Zurich Ost – Effretikon, assistance à la maîtrise d'oeuvre)

La procédure d'adjudication de l'Office fédéral des routes dans le contexte de l'assainissement de la route nationale Zurich-est – Effretikon convainc le jury en tant que processus exemplaire. Le pouvoir adjudicateur prouve par sa démarche systématique et réfléchie dans le moindre détail qu'elle tient à une haute qualité et à une véritable fonction fiduciaire. Cette idée se manifeste par la faible pondération du critère de prix dans le cadre de l'évaluation, par l'estimation des heures prescrites (y compris catégories) ainsi que par la règle formelle prévoyant que les honoraires calculés dans l'offre ne s'entendent pas comme plafonnement des coûts. Par cette procédure, l'OFROU pose une base excellente pour un déroulement réussi du projet dans l'intérêt de tous les acteurs. Il faut également souligner la promotion explicite de la relève professionnelle des ingénieurs par le versement d'honoraires supplémentaires au partenaire junior (solution en tandem). L'OFROU s'engage ainsi de manière exemplaire pour la profession d'ingénieur.

La contribution au concours de l'OFROU convainc le jury dans tous les domaines. Nous avons affaire à un modèle à suivre et à un exemple excellent d'adjudication de prestations d'ingénierie méritant absolument le qualificatif de «Meilleure pratique».

Place 2

armasuisse Immobilien (chargé de l'exploitation immobilière dans le bâtiment et le génie civil)

L'acquisition de prestations dans le domaine de l'exploitation immobilière par armasuisse est empreinte de la volonté d'établir avec le mandataire une relation basée sur la confiance.

Les directives pour l'appel d'offres et les bases du contrat ont été orientées systématiquement vers cet objectif. Il convient de souligner la faible pondération du prix dans la décision d'adjudication ainsi que les contrôles périodiques et les adaptations, tout au long du projet, du volume des prestations et des honoraires. Un système a été ainsi créé qui ne cherche pas à nier les changements de situation au cours du déroulement du projet, mais sait y répondre de manière proactive.

Cette adjudication permet un véritable partenariat entre le maître d'ouvrage et le concepteur mandaté et possède donc un caractère d'exemplarité. Là encore, il s'agit sans aucun doute d'un processus digne de la mention «Meilleure pratique».

Place 3

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL (Berne, périmètre du Palais fédéral, élargissement COMNET)

Le jury décerne la troisième place à la procédure d'adjudication de l'Office fédéral des constructions et de la logistique dans le cadre du projet d'élargissement COMNET à Berne. La procédure convainc surtout par sa bonne documentation, la description exacte du volume des prestations ainsi que par les indications claires et complètes relatives au problème posé. La procédure choisie permet de trouver une règle équitable offrant une bonne base à une collaboration fondée sur la confiance et réussie entre la maîtrise d'ouvrage et le mandataire.

Le jury aurait préféré que la définition et la pondération des critères d'adjudication soient encore davantage concentrées sur les aspects qualitatifs. Mais cela n'empêche pas que le projet mérite la mention de «Meilleure pratique».

L'usic tire un bilan positif de l'organisation de ce concours pour le «Best Practice Award». Elle va maintenant en analyser les résultats en détail et en tirer les enseignements essentiels pour les discussions avec les autorités.



Rang 1



Rang 2



Rang 3

Photos: usic

10^e anniversaire de www.simap.ch

Le système d'information sur les marchés publics suisses www.simap.ch fête ses dix années d'existence.


La Confédération, les cantons et les communes adjudgent chaque année des mandats d'un montant de 40 milliards de francs. Pour faciliter et uniformiser l'adjudication des marchés publics, ils utilisent la plateforme Internet simap.ch. Celle-ci existe depuis 2002. Les entreprises et les soumissionnaires intéressés ont ainsi la possibilité d'avoir rapidement un aperçu des appels d'offres publics de marchés de construction, de prestations de services et de fourniture. Cette plateforme permet une plus grande transparence et renforce la concurrence. Les coûts d'acquisition peuvent aussi en être réduits. [Simap.ch](http://simap.ch) fait partie de la stratégie de E-Government de la Confédération.

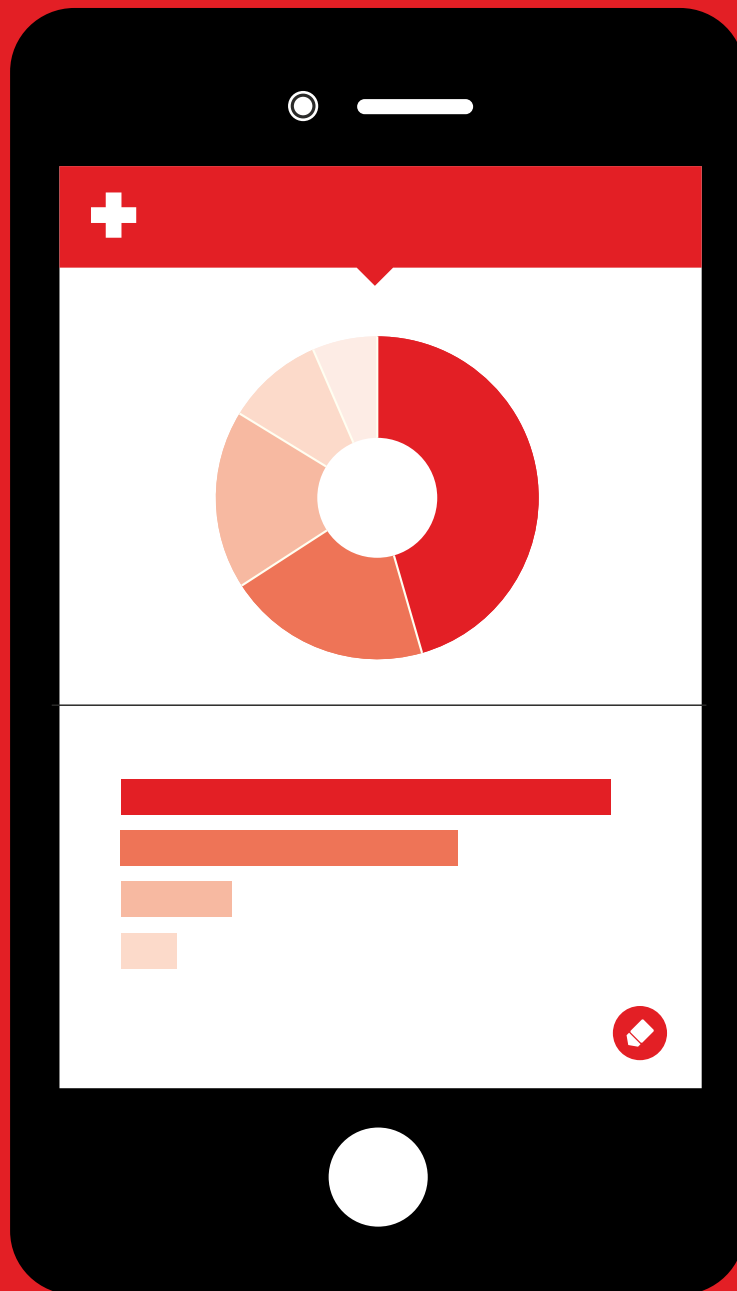
A l'occasion du jour anniversaire du 10 mai 2012, les intervenants François Marthaler, Conseiller d'Etat VD, président de l'association simap.ch, Thomas Pletscher, membre de la direction, directeur du domaine concurrence et régulation d'économiesuisse, et Roland Lippuner, lic. iur. avocat, section construction du canton de Saint-Gall exposèrent l'histoire, l'importance et le développement futur de la plateforme.

Le Golden Gate Bridge fête ses 75 ans



Le Golden Gate Bridge, assurément le symbole le plus connu de San Francisco, a fêté récemment le 75^{ème} anniversaire de son inauguration. Cet ouvrage élégant et esthétique est toujours aujourd'hui le neuvième plus long pont du monde en son genre. Au bout de longues discussions et résistances concernant la faisabilité technique, Joseph Strauss, fils d'émigrés allemands, réussit la percée technique des années vingt du siècle dernier. Les plans de Strauss poursuivaient les travaux préalables de l'ingénieur suisse Othmar Ammann qui avait étudié à l'EPF Zurich et avait émigré en 1904 en Amérique. La portée de ce pont inégalée à l'époque – avec 1280 mètres de long et six voies de circulation – fut possible grâce aux conquêtes techniques dans le domaine de la métallurgie et des sciences des matériaux.

Source: George Szpiro, San Francisco, NZZ du 26 mai 2012
Photo: www.photocase.com 



Plus d'efficacité

pour l'infrastructure suisse

Réflexions menées par l'usic à l'occasion de ses cent ans d'existence

Effets positifs de la politique

Les conditions d'encadrement politiques sont un facteur de succès décisif lorsqu'il s'agit de réaliser efficacement des projets d'infrastructure durables.

Harmonisation des normes de construction: dans le cadre de la planification stratégique, nous considérons l'infrastructure dans un contexte global: par delà les limites des communes et des cantons et par delà les divers domaines d'infrastructure (route, rail, énergie, etc.). L'éparpillement cantonal du droit entraîne l'insécurité juridique, il est inefficace et freine l'innovation. Il serait extrêmement souhaitable d'avoir des normes constructives harmonisées.

Modernisation des bases juridiques: la diminution des obstacles administratifs, la simplification des voies de droit ou l'assouplissement des dispositions légales concernant notamment le travail de nuit, dominical ou posté, pourraient améliorer considérablement l'efficacité.

Le pragmatisme favorise l'innovation: les standards de construction, les normes et les directives sont des réglementations importantes de la planification. Une application irréfléchie présente le risque d'une planification trop étendue et donc d'investissements «excessifs». Ce risque est accru du fait que les solutions innovantes et alternatives sont rarement appréciées à leur juste valeur. Au début du projet, la nécessité des standards de construction et leur proportionnalité doivent être examinées. Les autorités doivent être encouragées à trouver, avec les spécialistes, des solutions pragmatiques: la meilleure solution technique n'est pas forcément la plus durable.

Allègement des processus: processus de décision et d'autorisation, décisions de crédits, possibilités de recours, etc. doivent être allégés.

Oser prendre des mesures impopulaires

Afin de réaliser et d'entretenir des infrastructures de manière efficace, il faut parfois avoir recours à des mesures impopulaires. On peut rationaliser les projets, réduire leur complexité et écourter le temps de construction grâce à des phases de construction intensive ou à des fermetures complètes et, ainsi, économiser des coûts, améliorer la qualité et minimiser les risques.

Les assouplissements déjà évoqués du droit du travail, l'allègement des procédures de recours figurent au rang des mesures susceptibles de soulever des critiques.

Il faut sensibiliser l'opinion publique à de telles mesures impopulaires et la convaincre de leur utilité étant donné qu'une construction efficace, innovante et durable profite aux pouvoirs publics et, en définitive, à la société tout entière.

Renforcer la planification stratégique

Renforcer précocement et globalement la planification stratégique de projets d'infrastructure par rapport aux usages actuels augmente de manière décisive l'efficacité.

Dans le cadre de la planification stratégique, une instance spécialisée, indépendante du propriétaire de l'infrastructure, examine les besoins et définit sur cette base les objectifs à atteindre obligatoirement. L'étude de projet qui s'ensuit doit répondre aux engagements d'objectifs définis. Des divergences ne doivent être admises que dans des cas d'exception fondés. Seuls des objectifs clairs rendent possibles des solutions taillées à la mesure du projet. Ceci encourage des approches originales, efficaces et innovantes et permet aux ingénieur(e)s de créer une plus-value réelle et durable.

Simplifier les structures organisationnelles

Nous pouvons d'autre part accroître sensiblement l'efficacité dans la mesure où tous les services et les personnes indispensables sont impliqués à temps dans le projet. Il faut simplifier les organisations et réduire le nombre des participants au projet – tant du côté de l'administration que de celui des entreprises de planification et d'exécution, afin de supprimer des interfaces et des tâches de coordination. Parallèlement, les personnes participant au projet doivent obtenir davantage de compétences. Des structures simplifiées et des compétences supplémentaires accélèrent et simplifient les processus. Jointes aux réglementations claires et contraignantes de la planification stratégique, elles permettent un déroulement continu et efficace du projet. Les processus de modification longs et coûteux peuvent ainsi être réduits au minimum.

Innovation grâce aux concours

Pour les projets de construction de bâtiments et de ponts, le recours aux procédures de concours est aujourd'hui monnaie courante pour sélectionner la solution optimale et l'équipe de planification. Pour les grands projets d'infrastructure, les concours sont également judicieux que ce soit pour choisir le planificateur général ou l'entreprise totale. Cette procédure, qu'il convient de rémunérer convenablement, encourage l'innovation et la créativité et permet au maître d'ouvrage le meilleur choix possible.

Les procédures de concours sont coûteuses et complexes. Lors de la préparation (planification stratégique), le maître d'ouvrage est tenu de fixer clairement et définitivement les objectifs – utilité, coût, délais. Une bonne préparation et la qualité des solutions issues de la procédure de concours compenseront largement ce surcroît de coûts initial dans la planification et le déroulement du projet.

www.usic.ch/Documents de prise de position

Le Conseil fédéral ne veut plus de la construction en Suisse de nouvelles centrales atomiques.

► Markus Kamber

Réactions à un long processus politique

Sous la houlette de quatre conseillères fédérales, le gouvernement national a réagi rapidement à l'accident nucléaire de Fukushima l'année dernière et a surpris non seulement les médias, mais aussi les organisations économiques, par sa décision de sortie du nucléaire. Le Conseil fédéral ne veut plus de la construction en Suisse de nouvelles centrales atomiques. Les cinq centrales existantes ne seront toutefois pas arrêtées immédiatement, mais à la fin de leur durée d'exploitation; la première serait donc mise hors service vers 2019 et la dernière en 2034. Le Conseil fédéral voulait donner un signal clair. Mais la date de la sortie n'est pas encore fixée définitivement. La ministre de l'énergie, Doris Leuthard, est convaincue que le Conseil fédéral s'est engagé dans une voie profitable à la longue. Cela créera de nouveaux emplois et permettra à la Suisse de bien se positionner au plan international. Pour compenser la perte du courant nucléaire, le Conseil fédéral veut avant tout encourager les économies d'électricité et développer la production de courant hydraulique et les sources d'énergie renouvelable.

La décision radicale du Conseil fédéral et le calendrier de sortie envisagé provoquent des réactions mitigées:

- Le PLR les Libéraux-Radicaux qualifie cette décision d'ambivalente. S'il salue le non au remplacement des centrales nucléaires par des réacteurs de même génération, il ne voudrait pas en revanche fermer à tout jamais la porte à de nouvelles technologies dans ce secteur.
- Le Parti radical-démocratique Suisse veut une décision populaire sur le mix énergétique dans dix ans. Il serait présomptueux, et cela contredirait l'ouverture des Libéraux aux nouvelles technologies, de décider aujourd'hui pour toutes les générations futures.
- L'Union Démocratique du Centre juge la décision trop hâtive. Le gouvernement risque de pénaliser l'économie et les ménages par des augmentations massives du prix de l'électricité et des impasses dans l'approvisionnement.
- Le Parti démocrate-chrétien remercie le Conseil fédéral de sa décision courageuse en faveur de notre pays, de nos enfants et d'une politique énergétique durable.

→

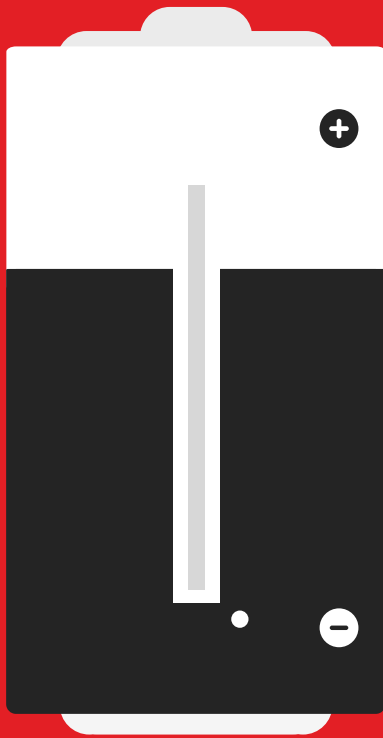


- Les verts et les sociaux démocrates approuvent cette décision tout en critiquant la durée de vie trop longue laissée aux centrales dangereuses notamment Mühleberg et Beznau I.
- L'organisation faîtière economiesuisse désapprouve la décision qu'elle considère peu sérieuse, contradictoire et irresponsable. Etant donné qu'on ne peut prévoir aujourd'hui quand ni comment l'énergie nucléaire pourra être remplacée, la sécurité de l'approvisionnement serait menacée en Suisse. L'augmentation des prix pèserait en outre massivement sur la population et sur les emplois dans l'économie.
- L'Association des entreprises électriques suisses accueille avec beaucoup d'inquiétude cette décision qui ignore des critères essentiels d'un approvisionnement en électricité sûr, compatible avec le climat et compétitif.
- Par contre, l'organisation économique swisscleantech se réjouit: avec la sortie ordonnée de l'énergie nucléaire, le Conseil fédéral a posé des conditions cadres importantes pour une économie suisse durable et compétitive.

Alors que le virage de la politique énergétique après l'accident nucléaire de Fukushima l'an dernier a été négocié avec une rapidité surprenante au moyen d'initiatives parlementaires et de professions de foi du Conseil fédéral, la définition légale de la nouvelle stratégie demandera bien encore deux ans au minimum. Les investigations nécessaires sur les potentiels de production et d'efficacité doivent encore être réalisées et font l'objet de vives critiques. A la fin de l'été 2012, les modifications concrètes de la loi seront envoyées en consultation. Les délibérations du Parlement ne pourront sans doute commencer qu'en été 2013. Et surtout, la question de savoir si cette nouvelle stratégie énergétique de la Suisse doit être sanctionnée par référendum reste ouverte.

Source: www.swissinfo.ch

Photo: Henriette_Holzwmrm/www.photocase.com 



Premier paquet de mesures pour la stratégie énergétique 2050

Les modélisations du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) confirment que la sortie progressive du nucléaire est réalisable et que ses conséquences économiques seront limitées. Le Conseil fédéral a pris connaissance aujourd'hui des bases correspondantes et en a approuvé l'orientation générale. Le paquet énergétique sera maintenant intégré à un projet de loi et mis en consultation à la fin de l'été 2012.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé l'année dernière la sortie progressive de l'énergie nucléaire. Les perspectives énergétiques élaborées par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) comme base de réflexion ont démontré déjà à ce moment-là que la réorientation était certes ambitieuse mais faisable. A la fin de l'année 2011, le Conseil fédéral a concrétisé l'orientation de la stratégie énergétique 2050 et a ainsi créé les conditions nécessaires à l'approfondissement des mesures requises. L'impact énergétique de ces mesures a depuis lors été vérifié par le biais de modélisations. Plusieurs groupes de travail ont ensuite participé à la définition concrète des mesures envisageables. Les coûts, les répercussions économiques et les possibilités de financement ont en outre été examinés. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de ces travaux et a chargé le DETEC d'élaborer un projet de consultation y relatif.

Le Conseil fédéral est convaincu que la nouvelle politique énergétique ouvrira de nouvelles opportunités pour la Suisse en tant que carrefour de l'économie et de la recherche.

Objectifs et bases du paquet énergétique 2050

Le paquet énergétique du Conseil fédéral se fonde sur les réflexions suivantes:

- 1^{ère} étape: 2020; 2^e étape: 2035; 3^e étape: 2050
- **Objectifs quantitatifs:** dans le scénario «Nouvelle politique énergétique», la consommation globale d'énergie et la consommation d'électricité doivent baisser en Suisse respectivement de 70 TWh et de 21 TWh d'ici 2050 par rapport à la tendance actuelle. La production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables doit s'accroître d'un tiers et compenser la réduction progressive de production issue du nucléaire. Afin de garantir, notamment en hiver, la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse, la construction d'installations de couplage chaleur-force (CCF) et de centrales à gaz à cycle combiné est nécessaire. Les objectifs climatiques actuels sont maintenus.

- **Autonomie:** La première étape du paquet énergétique se fonde dans tous les domaines sur des objectifs que la Suisse peut atteindre par ses propres moyens grâce aux technologies existantes ou bientôt commercialisées et sans avoir recours à une intensification de la collaboration internationale.
- **Efficacité:** pour couvrir les besoins en électricité et en énergie, il est nécessaire de réduire la consommation. L'accent est mis sur des incitations dans les domaines du bâtiment et de l'industrie.
- **Energies renouvelables:** le potentiel des énergies renouvelables, force hydraulique incluse, ainsi que celui du couplage chaleur-force, doit être défini en conciliant protection et exploitation. Certaines régions seront désormais retenues à cet effet. Le soutien via la rétribution à prix coûtant (RPC) est reformulé. Afin d'éviter les files d'attente, les installations photovoltaïques jusqu'à 10kW de puissance seront soutenues par des aides à l'investissement directes et par un système de net-metering.
- **Monitoring:** l'impact effectif de ces mesures, l'évolution sur le plan international et les progrès technologiques feront l'objet d'une surveillance permanente. Grâce à ce monitoring, le paquet énergétique peut à tout moment être complété par d'autres mesures.
- **Taxe sur les énergies:** les instruments existants, la taxe sur le CO₂ et la RPC du courant injecté sont maintenus. Une nouvelle étape doit être élaborée pour la période ultérieure à 2020, dans laquelle la politique énergétique sera réorientée conjointement au développement de la politique climatique. On veillera à ce que le passage de l'actuel système d'encouragement à un système incitatif se fasse de manière progressive et dans un délai acceptable. Le DETEC est chargé de concrétiser les décisions stratégiques concernant cette seconde phase en vue de la consultation. Les travaux seront coordonnés avec le rapport sur la réforme fiscale écologique du DFE.
- **Impact du paquet énergétique 2050.**

Le présent paquet de mesures constitue un premier volet de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Il repose sur une concrétisation systématique de l'efficacité énergétique dans les domaines du bâtiment, des appareils électroménagers, de l'industrie et de la mobilité ainsi que sur le développement prévu des énergies renouvelables et la production d'électricité à base de combustibles fossiles à titre de mesure transitoire. Il s'agit en premier lieu d'exploiter tout le potentiel énergétique dont dispose actuellement la Suisse grâce aux technologies existantes ou envisageables et qui ne nécessite pas une collaboration accrue sur le plan international avec l'UE et d'autres Etats tiers. Il s'agit notamment d'exploiter pleinement le potentiel existant des énergies renouvelables. Le paquet de mesures ne prendra effet qu'à partir de 2015. Il n'y aura donc pas d'impact global sur la consommation d'énergie finale et d'électricité avant 2020.

A partir de cette date, les effets iront en s'accroissant. Les objectifs de réduction de CO₂ décidés par le Conseil fédéral et le Parlement pourront être atteints d'ici 2020 en augmentant la taxe sur le CO₂ et en renforçant fortement le Programme Bâtiments.

Financement

Les instruments actuels d'encouragement (taxe CO₂ et RPC) doivent être renforcés. En 2012, la taxe sur le CO₂ s'élève à 36 CHF/tonne de CO₂ et la RPC à 0,45 ct./kWh. Il est prévu d'augmenter la taxe CO₂ à 60 CHF/tonne de CO₂ et le supplément pour la RPC à 1,9 ct./kWh (env. 1,2 mia de CHF). Les budgets pour les installations pilotes et de démonstration de même que le programme SuisseEnergie doivent être renforcés via le budget ordinaire.

Répercussions économiques

Des analyses approfondies du DETEC montrent que la stratégie énergétique 2050 est réalisable et que ses conséquences économiques sont limitées. Les investissements considérables dans l'efficacité énergétique généreront des économies substantielles en matière d'importation d'énergie. La diminution de la demande d'électricité imputable à l'efficacité accrue de celle-ci impliquera des investissements moins élevés que prévu dans le parc des centrales d'ici 2050. Des investissements importants seront cependant nécessaires pour le développement de la production d'électricité à partir d'agents énergétiques renouvelables. Les coûts supplémentaires imputables à la décision de ne pas construire de nouvelles centrales nucléaires s'élèveront à quelque 30 milliards de francs d'ici 2050.

Les coûts de rénovation et de développement du réseau électrique, financés par les rémunérations pour l'utilisation du réseau, ne sont pas encore inclus dans le montant cité. Les mesures dans le domaine du bâtiment et la promotion des énergies renouvelables nécessiteront des aides à l'encouragement à hauteur de 1,7 milliard de francs par an au maximum pour chacun de ces deux domaines. Ces aides seront financées par l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ et par la RPC du courant injecté. La mise en œuvre du paquet énergétique devrait grever le budget de la Confédération de 42 à 82 millions de francs par année.

Suites des opérations

Sur la base de la décision du Conseil fédéral au sujet du paquet énergétique 2050, le DETEC élabore les adaptations nécessaires sur le plan constitutionnel et légal. Ces modifications seront soumises à la procédure de consultation à la fin de l'été 2012.

Illustration: id-k.com 

Politique énergétique vol à l'aveuglette

► Davide Scruzzi | NZZ

Le Conseil fédéral va prochainement poser les nouveaux jalons de sa politique énergétique. Les grandes entreprises électriques publient à ce sujet une étude critique qui fait apparaître les lignes de conflit. Mais la branche continue pour sa part à être divisée.

Le débat sur la politique énergétique s'embrace à nouveau. Le Conseil fédéral formule plus précisément les scénarios déjà présentés sur la sortie du nucléaire. Contrairement aux grands groupes, les petites entreprises électriques flairent des chances inédites dans le développement de nouvelles énergies renouvelables. Les grands exploitants de centrales nucléaires, Axpo, BKW et Alpiq, regroupés dans l'association Swisselectric, ne tirent pas non plus toujours sur la même corde. Tandis que BKW en particulier, mais aussi Axpo mettent le cap vers un réajustement, Alpiq n'épargne pas ses critiques au Conseil fédéral. Cette ligne critique est étayée par la nouvelle étude mandatée par Swisselectric «Volkswirtschaftliche Auswirkungen der Energiestrategie 2050 des Bundesrates». Cette étude a été élaborée par l'«Institut für Wirtschaftsstudien Basel AG». L'un de ses auteurs est l'économiste Silvio Borner.

L'étude exprime de sérieux doutes sur la stratégie mise sur rails, sans proposer toutefois de concept global réalisable politiquement au cours des prochaines années. Elle recommande cependant de ne pas enterrer de façon irréversible la stratégie actuelle d'énergie nucléaire en construisant par exemple de nouvelles centrales à gaz à cycle combiné. Une évaluation plus précise est absolument indispensable selon Borner.

Les auteurs doutent que l'objectif du Conseil fédéral – freiner la consommation de courant et même la réduire à partir de 2020 – puisse être atteint car développement économique et consommation d'énergie continuent d'aller de pair. Du côté de l'offre, les avis critiqués concernent les énergies renouvelables.

Le potentiel pour l'éolien est dans notre pays bien inférieur à celui de l'Allemagne, et une extension forcée du photovoltaïque serait coûteuse, notamment en raison de la nécessité d'avoir de l'énergie en réserve (la branche solaire et de nombreux experts attendent toutefois de nouvelles baisses de prix). Les potentiels de développement du courant écologique présumés dans une étude de l'EPF de 2011, de même que les pronostics du Conseil fédéral, sont contestés. Il semble effectivement que la construction visée par le Conseil fédéral de plus 20 terawattheures supplémentaires de production annuelle de courant vert soit un objectif assez ambitieux comparé aux études des associations environnementales. Le Conseil fédéral est d'ailleurs en train de redimensionner les potentiels correspondants.

Mais la principale pomme de discorde sera la question de la supportabilité économique. D'après l'étude, une sortie de l'énergie nucléaire contribuerait au renchérissement des prix de l'énergie et donc à une émigration des secteurs énergivores qui ne pourrait être compensée simplement par de nouvelles activités économiques. Les auteurs constatent toutefois que tout cela est difficile à évaluer. Il est bien connu que la politique est prête à épargner aux secteurs gros consommateurs d'énergie des prix trop élevés de l'énergie – aux frais des ménages. L'étude de Swisselectric se prononce explicitement contre les modélisations de l'EPFZ, selon laquelle la sortie du nucléaire n'occasionnerait pratiquement pas de pertes à l'économie nationale.

L'étude exprime des doutes sérieux concernant les progrès techniques en matière d'efficacité des appareils mis en avant en particulier par le groupe d'intérêt Cleantech. Le progrès technique ne se commande pas et ne s'anticipe que difficilement. Si des prix de l'énergie plus élevés et des prescriptions plus sévères génèrent une poussée d'innovation, celle-ci fléchit à nouveau au bout de quelques années. Les succès maintes fois cités des mesures d'encouragement du courant vert à l'étranger sont relativisées par le fait que, en Allemagne comme ailleurs, les subventions versées pour les nouvelles énergies renouvelables dépassent nettement les salaires par emploi créé.

Le succès du Programme Bâtiments nécessite des adaptations

Le Programme Bâtiments, lancé en 2010 par la Confédération et les cantons pour soutenir financièrement les assainissements énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables, continue à rencontrer un très grand succès et à drainer un nombre de demandes supérieur aux prévisions. Sa place dans la future politique climatique et énergétique doit d'ailleurs encore être renforcée. En attendant que les ressources supplémentaires soient mises à disposition, la mise en oeuvre du programme doit se poursuivre dans le cadre financier actuel. La Confédération et les cantons ont donc décidé de procéder à des adaptations. Elles permettront d'augmenter l'effet du programme sur la réduction des émissions de CO₂ et d'améliorer la qualité des assainissements. Les adaptations sont effectives depuis fin avril 2012.

Depuis 2010, près de 48000 demandes ont été acceptées dans le cadre du Programme et environ 440 millions de francs ont été accordés pour l'assainissement énergétique des bâtiments. Ce chiffre est nettement supérieur aux prévisions et dépasse largement les quelque 240 millions de francs à disposition pour les années 2010 et 2011. La demande reste en outre élevée depuis le début de l'année en cours. L'intérêt pour les assainissements énergétiques ne faiblit pas. Les requérants continuent de vouloir réduire leurs dépenses énergétiques et contribuer de façon positive à la protection du climat.

Deux adaptations

Concrètement, les adaptations suivantes ont pris effet le 26 avril 2012:

- La subvention pour le remplacement de fenêtres ou l'assainissement de toits ou de façades est abaissée de 40 francs à 30 francs par mètre carré, celle pour l'isolation de surfaces en contact avec des locaux non chauffés de 15 francs à 10 francs par mètre carré.
- Le remplacement des fenêtres ne donnera droit à une subvention que si les surfaces de façade ou de toit attenantes sont elles aussi assainies.

Ces nouvelles conditions s'appliquent à toutes les demandes munies d'un cachet postal daté à partir du 27 avril 2012.

Augmenter l'efficacité du programme et la qualité des assainissements

Ces adaptations du programme augmentent encore l'effet des subventions: chaque franc versé permet de réduire davantage la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. La qualité des assainissements est en outre améliorée car l'assainissement simultané des fenêtres et des façades est judicieux au plan énergétique, technique et économique. Il permet par exemple d'éviter les ponts thermiques et les problèmes d'humidité. La nouvelle obligation de combiner fenêtres et façades incitera en outre à rénover les bâtiments de la façon la plus complète possible.

Avec les nouvelles adaptations, le Programme Bâtiments conserve son caractère. Les propriétaires continuent d'être encouragés à assainir leurs biens immobiliers. Ils peuvent choisir s'ils souhaitent procéder à un assainissement global ou par étapes.

Renforcement du programme

La loi révisée sur le CO₂, qui entrera probablement en vigueur l'année prochaine, prévoit la possibilité de consacrer une part plus importante des recettes de la taxe sur le CO₂ au Programme Bâtiments. L'enveloppe annuelle maximale à disposition du programme, de 200 millions de francs aujourd'hui, passera à 300 millions à partir de 2013. Cette hausse ne pourra cependant être réalisée que si la taxe, qui se monte aujourd'hui à 36 francs par tonne de CO₂, est augmentée. Aucune mesure dans ce sens n'est cependant prévue pour 2013. Avec le montant actuel de la taxe, le programme dispose effectivement d'environ 180 millions de francs par an, soit 120 millions de francs pour les assainissements et 60 millions de francs pour les énergies renouvelables.

La loi révisée sur le CO₂, qui entrera probablement en vigueur l'année prochaine, prévoit la possibilité de consacrer une part plus importante des recettes de la taxe sur le CO₂ au Programme Bâtiments.

Le Programme Bâtiments est appelé à prendre une place encore plus importante dans la future politique climatique et énergétique. Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral veut encore augmenter les moyens à disposition du programme. Comme des modifications législatives seraient nécessaires, les nouveaux fonds ne pourraient être utilisés qu'à partir de 2015 au plus tôt. Le Conseil fédéral envisage parallèlement d'élargir le contenu du programme. Dans l'intervalle, la mise en oeuvre du dispositif doit donc se poursuivre dans le cadre financier actuel.

Nouvelles de la Fondation bilding

Echos du Conseil de fondation

La Fondation bilding a connu des changements à la fin du mois de mars 2012. A l'orée d'une nouvelle étape de sa vie, Martin Hess a décidé de se retirer de ses fonctions de président de la fondation et du Conseil de fondation. Le désormais ancien président a participé de manière déterminante à la création de la fondation et a depuis lors dirigé cette dernière avec beaucoup de compétence, d'engagement et de cœur. Sa succession est assurée par Urs von Arx, HEFTI. HESS. MARTIGNONI. Zoug SA.

Dans le même temps est survenue une autre démission: le professeur Otto Künzle, membre du Conseil de fondation dès la deuxième réunion cet organe déjà, a lui aussi choisi de se consacrer davantage à sa vie privée et, en sa qualité de représentant de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), souhaité remettre sa fonction à un successeur.

A l'occasion de la dernière séance ont été nommés au Conseil de fondation: Mark Bösiger, Frutiger SA, représentant de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), Thoune; Mario Fontana, Institut pour la statique et la construction, EPF Zurich; et Benedikt Koch, association professionnelle Infra, Zurich.

Nouvelles associations de soutien

Ces derniers mois, la Fondation bilding a acquis le soutien de deux nouvelles associations, à savoir la Société suisse des entrepreneurs (SSE) et l'association professionnelle Infra.

Attribution du «Cercle d'argent»

Lors de l'Assemblée générale de l'usic du 11 mai 2012, marquant le centième anniversaire de l'association, la Fondation bilding a décerné pour la deuxième fois le «Cercle d'argent». Par ce prix, bilding entend distinguer les personnes et entreprises membres de l'usic qui s'engagent de manière particulièrement active en faveur de la promotion de la relève professionnelle. Le lauréat de cette année est Martin Hess, président de la fondation de 2006 à 2012.

Appui aux formateurs

Afin de soutenir les entreprises, la Fondation bilding a mis au point un classeur destiné aux stages d'essai (dans un premier temps pour les planificateurs-électriciens). Ce classeur présente un programme possible pour un stage de trois jours. Il propose un modèle de journal de bord, divers tests, des esquisses, schémas et plans, ainsi que d'autres documents servant à l'appréciation et à l'évaluation du stage. Toutes les données sont mémorisées à titre de modèle sur un CD. Le classeur et le CD peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Fondation bilding (prix: 25 CHF).

Cours de diplôme «Formateur en technique de la construction et du bâtiment»

Cette année sont organisés deux cours menant au diplôme de formateur en technique de la construction et du bâtiment. Le cours de printemps a débuté avec succès. Pour celui de l'automne, quelques places sont encore disponibles.



Remise du «Cercle d'argent 2012»

La formation comprend cinq jours de cours répartis entre le 13 septembre et le 6 décembre. Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer auprès du secrétariat de la Fondation bilding.

«tunBasel 2012»

Du 13 au 22 avril 2012, la foire de Bâle (muba) a accueilli l'exposition événementielle «tunBasel» sur le thème de la promotion de la relève dans les professions techniques et scientifiques. Le groupe régional Bâle de l'usic, la section Bâle de la SIA et la Haute école du nord-ouest de la Suisse ont tenu un stand commun invitant les élèves (dès la 1^{re} année scolaire) à construire dans un temps imparti la plus haute tour possible moyennant un nombre limité de plots. Un rayon laser mesurait en continu la hauteur de la tour. Cette exposition animée a eu un grand succès. Plus de 155 classes l'ont visitée.



Le pont de desserte présente aussi des particularités.



Présentation d'un ouvrage d'envergure, le «Papillon».

Le dépôt des trams est impressionnant, non seulement en raison de sa dimension, mais aussi de par son architecture.

USIC YOUNG PROFESSIONALS]

Les jeunes professionnels de l'usic visitent le dépôt de trams «Papillon»

L'après-midi du 23 mai 2012, non moins de 25 jeunes ingénieurs et ingénieures de divers bureaux usic se rencontrent sur la place Guisan, à Berne. Tous se sont inscrits à la visite du dépôt des trams de la société de transport BERNMOBIL, sis à quelques pas de là. Il s'agit en l'occurrence de la première des deux visites que l'usic organise chaque année à l'intention de ses Young Professionals.

Dans un premier temps, TBF + Partner SA (direction de projet) invite les participantes et participants à une captivante présentation du contexte et des particularités de la réalisation du grand projet «Papillon», lauréat de nombreux prix. L'ouvrage a été mis en service par BERNMOBIL à la fin octobre 2011. Cette construction d'un coût de quelque 90 millions offre aujourd'hui à Berne une structure de stationnement des trams extrêmement moderne, répondant aux dernières avancées de la technique. 28 rames de 42 mètres de long peuvent y prendre place. Dépourvue de piliers, la nef de stationnement utilise l'espace de façon optimale.

Grâce à un système de gestion moderne du dépôt, les processus d'exploitation sont en grande partie automatisés et peuvent être conduits et contrôlés à distance. L'ouvrage tient aussi compte des aspects de durabilité. De grandes surfaces sont réalisées en bois, une isolation thermique évite le chauffage du dépôt en hiver, l'eau de pluie est stockée pour le lavage des rames et, sur le toit, Energie Wasser Bern, principal fournisseur d'énergie de la Ville de Berne, a construit une installation photovoltaïque produisant du courant écologique pour une soixantaine de ménages.

Prolongeant cette présentation, une visite commentée de l'impressionnant édifice a fourni d'autres informations d'un grand intérêt et illustré de manière magistrale les caractéristiques précédemment évoquées. Un apéritif commun a ensuite donné l'occasion aux participantes et participants de poser des questions complémentaires et de nouer des contacts avec leurs pairs d'autres bureaux. L'aimable soutien de TBF + Partner SA a permis d'offrir une visite passionnante et fort instructive, qui a rencontré un écho très positif auprès des jeunes ingénieurs et ingénieures. D'ores et déjà nous nous réjouissons d'une prochaine rencontre.

Christian Gfeller
Photos: usic

100

JAHRE USIC
ANS DE L'USIC
ANNI USIC

EST. 1912

Fête de centenaire de l'usic

Allocution du président de l'usic Alfred Squaratti, Sion

Alfred Squaratti, 33^e président de l'usic, dit tout l'honneur et le plaisir qu'il a d'accueillir un grand nombre de participantes et participants à la cérémonie de centenaire de l'usic, tenue en l'Hôtel Bellevue Palace à Berne. «Vous êtes plus de 300 personnes à avoir donné suite à notre invitation et nous vous en sommes reconnaissants.» «Compiti ce ne sono tanti ma tempo per riposarci poco. Oggi però cari amici lasciamo riposare il lavoro per goderci pienamente questo attimo di festa.» «Schku trentatrisavel president dalla uniung schwiizra dils inscheniers cunsiliants el en firtsch grond plascheir ed ena gronda onour per me da tschavischeir wous tôts en cordial bainveni cò al otel bellawishta palace a Berna tar il noss dschubileum da tschient onns.»

Le président de l'usic exprime ses souhaits de bienvenue avec une souveraine aisance dans les quatre langues nationales. Ravi, l'auditoire lui répond par de chaleureux applaudissements.

L'association professionnelle des bureaux d'ingénieurs voit le jour en 1912, sous le nom d'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC). Les principes fixés voici 100 ans restent inchangés. Haute qualité professionnelle des prestations, exercice de la profession en toute conscience professionnelle et indépendance, préservation du rôle de l'ingénieur en tant que personne de confiance, garante loyale des intérêts du mandant, demeurent les fondements d'une organisation réunissant aujourd'hui quelque 430 entreprises membres – qui comptent plus du double de bureaux soit près de 11 000 collaboratrices et collaborateurs à travers la Suisse et réalisent un volume annuel d'honoraires d'environ 1,8 milliard de francs.

Le développement de l'association

L'importance grandissante de l'activité d'ingénieur civil fait aussi croître l'association. En 1913 déjà, l'ASIC prend part à la constitution de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC). 1983 voit la création de la Fondation usic. Cette dernière offre aux entreprises membres une assurance responsabilité civile professionnelle et d'entreprise, axée sur les besoins des bureaux d'ingénieurs-conseils. En 1997 a lieu une importante fusion avec l'USSI, association regroupant les douze plus grands bureaux d'ingénieurs de Suisse. Dans la foulée s'inscrivent le passage de l'affiliation à titre individuel à l'affiliation d'entreprise, et le changement de nom de l'association, qui devient l'usic. Une autre alliance intervient au cours de l'année 2000: la SBHI, organisation des ingénieurs-conseils suisses de la technique du bâtiment et de l'énergie, est dissoute et la plupart de ses membres rejoignent l'usic. En 2006, l'usic crée la Fondation suisse bilding, afin de promouvoir de façon ciblée la relève professionnelle des ingénieurs civils, ingénieurs du bâtiment et ingénieurs électriciens.

L'avenir: défis et principales exigences

Maîtriser les défis à venir ne pourra se faire qu'avec le soutien énergétique et créatif des ingénieurs.

Il est donc d'autant plus important de prêter une grande attention à la profession d'ingénieur et de créer et conserver de bonnes conditions pour la branche.

Aussi l'usic continuera-t-elle à l'avenir d'insister sur des points essentiels. Exemples:

- Les prestations d'ingénieurs sont des prestations intellectuelles, qui ne peuvent s'acheter comme des marchandises. Le travail du planificateur ayant un effet de levier décisif sur l'ensemble du projet, ces prestations doivent être considérées en priorité du point de vue de leur qualité et de leur innovation et non pas de celui de leur prix.
- Les ingénieurs sont confrontés à un grave problème de relève. Les disciplines scientifiques doivent retrouver une plus large place dans les écoles.
- Les ingénieurs entendent non pas uniquement exécuter ce que d'autres décident, mais participer davantage aux décisions et contribuer à la recherche de bonnes solutions pour la Suisse.

Trois exigences majeures ressortent d'une enquête organisée auprès des entreprises membres de l'usic à l'occasion de l'année de centenaire de l'association:

- La sphère politique a la possibilité d'augmenter l'efficacité, par exemple en harmonisant les normes de construction ou en simplifiant les processus de décision et d'approbation.
- La conduite de projets peut être simplifiée si on a le courage d'adopter des mesures impopulaires, telles des clôtures totales sur des chantiers.
- Dans tous les domaines, il convient de renforcer la planification stratégique – définir les besoins suffisamment tôt et de manière détaillée, et imposer fermement les objectifs qui en résultent.

Les enjeux existentiels pour la Suisse d'aujourd'hui sont le tournant énergétique avec la sortie du nucléaire, et l'accroissement de la mobilité.

Il est évident que dans cette nouvelle ère qui s'amorce, les ingénieurs joueront un rôle clé. L'usic prend ses responsabilités à cet égard et examine en détail cette question dans le cadre de la refonte de la stratégie de l'association. L'usic est convaincue que l'ingénieur, grâce à son savoir-faire et son esprit de pionnier, est en mesure de sortir des sentiers battus et de rendre possible ce qui jusqu'ici semblait inconcevable. Elle travaille ainsi à la mise en place d'un profil à la fois politique et professionnel au sens de leadership d'opinion, afin de pouvoir exprimer son propre avis sur des thèmes actuels et problèmes particuliers. Pour assurer le plus rapidement possible cette position dans la société, le comité a créé en 2010 un nouveau groupe de travail Politique & Lobbying et, tout récemment deux nouveaux groupes techniques, soit Energie & Environnement, ainsi que Mobilité & Infrastructure.

Il s'agit d'aborder et résoudre des problèmes technologiques et financiers ainsi que le tournant énergétique.

Exposé de la conseillère fédérale Doris Leuthard

Hôte de marque de la cérémonie de centenaire de l'usic tenue le 11 mai 2012, la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, transmet les félicitations du Conseil fédéral. Elle se réjouit du dynamisme dont font preuve les ingénieurs en ce vénérable anniversaire de leur association et rappelle combien ils sont appréciés. Les ingénieurs ne peuvent toutefois se reposer sur leurs lauriers, bien au contraire. De nouveaux défis les attendent. Les perspectives en termes de croissance démographique, de hausse de la consommation d'énergie et de progression de la mobilité appellent l'engagement non seulement des milieux politiques, mais également de la société. Il s'agit d'aborder et résoudre des problèmes technologiques et financiers ainsi que le tournant énergétique. Ces domaines requièrent tout particulièrement des ingénieurs. C'est donc au niveau de la formation qu'il convient d'éveiller l'intérêt pour des professions techniques.

En fixant cet objectif voici trois ans, le Conseil fédéral a émis des recommandations pour la promotion des métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique). Des ingénieurs et techniciens bien formés doivent assurer les changements et accélérer la recherche de nouvelles solutions. Le grand respect pour la profession d'ingénieur est donc en même temps une obligation. Il faut développer de nouvelles technologies et aussi faire en sorte que celles-ci puissent s'appliquer de façon généralisée, qu'il s'agisse de stockage d'énergie, de nouvelles technologies du bâtiment ou de moteurs très performants mais peu gourmands en énergie. Les centres et équipes de recherche des Hautes écoles fédérales ont des capacités hors pair et peuvent dans toutes ces spécialités donner nombre d'impulsions à l'économie.

«L'avenir c'est agir.» Par ces mots Doris Leuthard invite les ingénieurs à apporter leur savoir et leurs conseils dans les discussions politiques et à perfectionner les solutions technologiques en matière de transports, d'exploitation et d'approvisionnement énergétique ou de communication.

C'est dans cet esprit que la conseillère fédérale clôt son exposé et exprime ses remerciements pour les 100 prochaines années de réflexion, planification et coopération dans un but commun.

Alfred Squaratti, président de l'usic, rappelle à cette occasion la conférence Infra de l'année dernière. La conseillère fédérale Doris Leuthard avait alors évoqué les problèmes de circulation dans les agglomérations et les défis que représentent les besoins en mobilité de la population. Elle abordait ainsi la question des intérêts contradictoires entre la mobilité croissante et les objectifs de protection en matière d'aménagement du territoire. Elle avait terminé son discours en comparant la Suisse à une maison: Toute personne qui vit dans cette maison doit payer le prix de ce qu'il consomme; quiconque utilise cette maison doit aussi accepter des restrictions, car il n'y vit pas seul; et chacun qui participe à la construction de la maison doit le faire dans un esprit constructif et novateur. Et de poursuivre en regardant l'auditoire dans les yeux: Un grand travail vous attend! Du point de vue de l'usic, il n'y a là rien à ajouter.



La conseillère fédérale Doris Leuthard

Fête de centenaire: retour sur un succès

Avec quelque 300 participants, parmi lesquels divers invités des milieux de la politique, de l'économie et de la formation, la fête officielle de centenaire à l'Hôtel Bellevue Palace à Berne a connu une belle affluence. Après les deux interventions, déjà décrites dans ces pages, d'Alfred Squaratti et de Doris Leuthard, d'autres points forts ont marqué l'événement, comme la première projection du film de centenaire (joint à la dernière édition d'usic news) ou l'exposé passionnant de Matthias Horx, futurologue, sur le thème de la «technolution», autrement dit l'évolution de la technologie.

La seconde partie des festivités s'est déroulée au restaurant Kornhauskeller à Berne, autour d'un repas agrémenté d'intermèdes musicaux du chansonnier et comédien suisse Nils Althaus et du quintette Simon Stirnimann, ainsi que d'une installation laser de l'artiste Johannes Gees.

Photo: Mauro Mellone 



Impressions de la fête de centenaire





Rendre visible l'art de l'ingénieur

Depuis le mois de juin 2012 est présenté à un large public un aperçu de la diversité fascinante de la profession d'ingénieur: une exposition itinérante, placée sous la direction de Juri Steiner, ancien directeur du Centre Paul Klee, se tiendra successivement dans les villes de Lausanne, Zurich et Bâle. L'exposition a ouvert ses portes le 20 juin à Lausanne.

Annaïk Lou Pitteloud, Martin Stollenwerk et Jules Spinatsch, trois artistes suisses de renom invités à participer à cette exposition intitulée «Parmi nous – Unter uns – Tra noi», se sont ainsi penchés sur la thématique de l'art de l'ingénieur. L'objectif de l'exposition est de dévoiler les prestations, souvent invisibles, des ingénieurs. Même si ces derniers sont omniprésents dans la vie quotidienne, le grand public a rarement une image concrète de ce qu'ils accomplissent réellement. Le support de la photographie comme point de départ résulte d'un choix délibéré. Selon Juri Steiner, commissaire de l'exposition, «la photographie comporte non seulement une dimension artistique, mais aussi un aspect extrêmement technique – ce qui la rapproche idéalement du métier d'ingénieur». Les artistes, intervenant à la jonction de la visibilité et de la perception, ont bénéficié d'une totale liberté créatrice dans la manière d'aborder et de réaliser leurs œuvres. Aussi le visiteur découvrira-t-il des représentations spatiales uniques et étonnantes, des photographies montrant et condensant le temps et l'espace dans un nouveau rapport, ou encore des pièces d'exposition plastiques fonctionnant comme des natures mortes contemporaines.

Dates d'exposition

Du 20 au 30 juin 2012

Lausanne (Forum de l'Hôtel de Ville)

Du 20 au 28 septembre 2012

Zurich (Bâtiment principal de l'EPFZ)

Du 3 au 18 novembre 2012

Bâle (Musée suisse d'architecture S AM)

*L'exposition est présentée dans des espaces ouverts au public.
L'entrée est gratuite.*

Changement de génération chez Hans Abicht AG



Matthias Abicht, PDG de Hans Abicht AG

Au bout de 35 ans d'activité, l'ancien président de l'usuc Hans Abicht, a passé le flambeau de son entreprise à son fils Matthias Abicht. Ce dernier est désormais PDG et actionnaire majoritaire de l'ensemble du groupe. Après l'obtention de son diplôme d'ingénieur-mécanicien EPF avec approfondissement en économie d'entreprise et plusieurs années d'expérience dans l'industrie, la production et le management en Suisse et à l'étranger, il est fin prêt pour sa nouvelle tâche. «Je suis heureux que la succession de l'entreprise ait pu se faire au sein de la famille» déclare Hans Abicht, qui continue à remplir la fonction de président du conseil d'administration et de partenaire sénior pour des tâches particulières. «La transition a pu être réglée en collaboration constructive avec les autres partenaires intéressés» ajoute-t-il.

La stratégie commerciale de Hans Abicht AG demeure la même: concepts énergétiques axés sur la durabilité et leur mise en œuvre globale – de l'idée jusqu'à la remise du projet – dans les domaines chauffage, climatisation, installations sanitaires et technique du bâtiment. L'emploi des équipements de travail les plus modernes doit rester le signe distinctif de l'entreprise.

La direction a déjà été réorganisée. Tous les partenaires, les chefs des filiales Aarau, Schwyz et Zurich et les chefs de projets, respectivement les 85 collaborateurs, ne sont pas directement affectés par la succession. Ils restent les interlocuteurs habituels des clients de l'entreprise Hans Abicht AG. La direction des deux sociétés affiliées Föh et Zurfluh AG, Ingenieure für Gebäudetechnik, Altdorf, et Bogenschütz AG, Ingenieure für Gebäudetechnik, Bâle, reste également inchangée.